

Mise à jour relative au Partenariat Union européenne – Afrique sur le coton

Avril 2008 – version provisoire

Par le Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton

Sommaire

Introduction	2
1. Contexte international	2
1.1. La situation sur le marché mondial	2
1.2. Evolution des négociations commerciales à l'OMC	7
2. Mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton à travers les initiatives de coopération	11
2.1. Remarques préliminaires	11
2.2. Vue d'ensemble des programmes et projets de soutien au secteur coton de la CE, des Etats membres et d'agences multilatérales et régionales	11
2.3. Principaux programmes financés par la CE et les Etats membres en 2007	13
3. Evolution du coton africain	16
3.1. Un facteur externe aggravant pour les pays producteurs de coton de la zone Franc CFA : la dépréciation du dollar	16
3.2. Autres facteurs affectant la compétitivité du coton africain	16
3.3. Impacts sur la production et les rendements	17
3.4. Impacts sur les exportations du coton fibre africain	18
3.5. Les défis de la qualité du coton africain	18
3.6. L'huile de coton et le tourteau	18
3.7. La transformation locale de la fibre	19
4. Evolution des filières cotonnières africaines	19
4.1. Crise financière de nombreuses filières coton africaines	19
4.2. Processus de réforme des filières coton africaines	19
4.3. Privatisation du Groupe Dagrif	20
4.4. Le développement de productions de niche de coton non conventionnel	20
4.5. Evénements régionaux	21
4.6. Evénements nationaux	22
5. Bilan des activités du Comité d'Orientation et de Suivi du partenariat UE-Afrique sur le coton (COS-coton)	23
Annexe 1 : Aperçu général des principaux domaines du Plan d'action UE-Afrique sur le coton	25
Annexe 2 : Evènements dans les principales filières cotonnières nationales	26

Introduction

Cette note présente une mise à jour portant sur la mise en œuvre du Partenariat UE–Afrique sur le coton, conclu par l'UE et les pays africains en juillet 2004. Au Forum de Paris (juillet 2004), l'UE et les pays africains ont approuvé un partenariat et adopté un plan d'action conjoint sur le coton. Il traite à la fois des composantes relatives au commerce et au développement de ce Partenariat. Les sept domaines du plan d'action sont : (i) le commerce international; (ii) les stratégies nationales et régionales du coton; (iii) les politiques et les institutions; (iv) l'innovation technologique; (v) la gestion des risques et les finances; (vi) l'intégration dans la chaîne; et (vii) la coordination. Un aperçu général par domaine est annexé à la présente note (on peut se reporter également au site www.coton-acp.org)¹

Un Comité d'Orientation et de Suivi ACP-UE sur le coton (COS-coton) a été créé afin de suivre le volet développement du Plan d'Action adopté à l'occasion du Forum de Paris en juillet 2004. Il a pour tâches prioritaires de superviser la mobilisation des ressources financières, de stimuler la mise en œuvre des actions convenues, de coordonner et de diffuser les informations disponibles sur le sujet. En outre, il consultera régulièrement au fil de l'évolution un groupe plus large de représentants des secteurs public et privé de l'UE et d'Afrique. Le Comité est présidé par l'Ambassadeur du Burkina Faso, qui représente le Groupe coton ACP. L'UE est représentée par la Commission (DG Développement et EuropeAid) et un pays donateur de l'UE pour le coton (France). Les parties prenantes sont représentées au niveau des producteurs, des égreneurs et des industriels. Les autres membres du Comité sont le Secrétariat ACP, l'UEMOA (représentant les organisations régionales africaines), le CTA et le CDE.

Il faut noter que, depuis le mois d'août 2007, le COS-coton dispose d'un appui pour son fonctionnement et d'une assistance technique, qui ont contribué à redynamiser ses activités.

La mise à jour est une contribution au besoin opportun de partager des informations avec un public plus large mais ne prétend pas couvrir de manière exhaustive tous les aspects du partenariat.

Signalons qu'un rapport détaillé a été produit sur la mise à jour du Partenariat UE-Afrique sur le coton dont ce rapport constitue une version résumée. Les deux rapports sont consultables sur le site www.coton-acp.org.

1. Contexte international

1.1 La situation sur le marché mondial

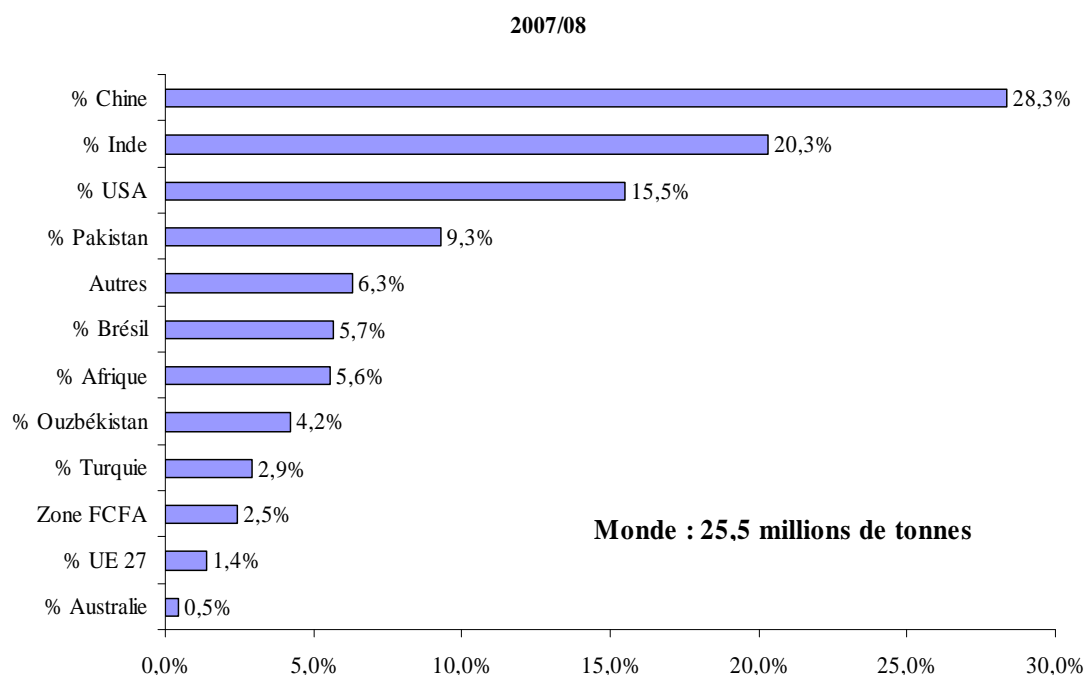
Production

La production mondiale de coton devrait reculer à 25,9 millions de tonnes en 2007/08¹ (- 3%), par rapport à 2006/07 et (- 2%) comparée à 2005/06, principalement en raison d'une baisse de la superficie mondiale. En effet, pour 2007/08, les reculs de la superficie ont joué un rôle important dans le fléchissement de la production aux Etats-Unis (- 13% par rapport à 2006/07 ; - 21% comparé à 2005/06) et en zone franc africaine (-21% par rapport à 2006/07 et -33% par rapport à 2005/06).

Notons l'évolution spectaculaire de la part du coton GM depuis sa première campagne de diffusion significative (1997/98). En effet, la part de la superficie mondiale récoltée en coton GM est passée de 4% (1997/98) à 44% (2007/08) et devrait atteindre 47% pour la campagne 2008/09.

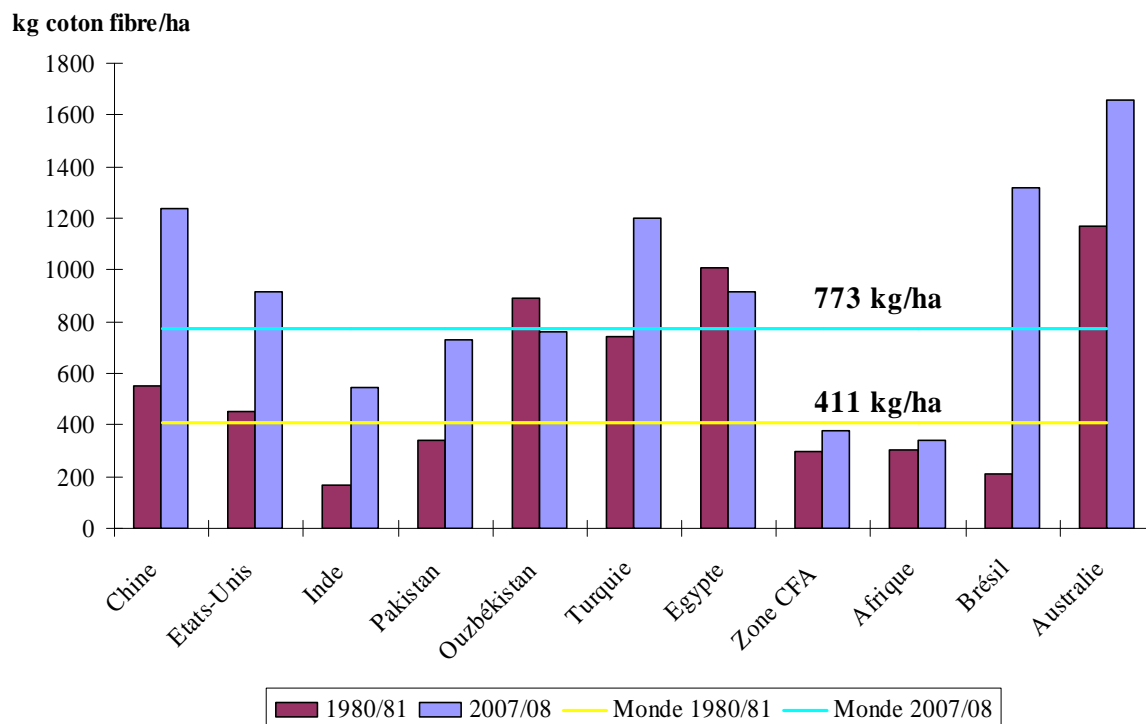
¹ Soit, sur la période allant d'août 2007 à juillet 2008.

Répartition de la production mondiale de coton fibre en 2007/08
(en pourcentage du total de la production)



Rendement

Comparaison des rendements entre 1980/81 et 2007/08
(en kg de coton fibre par hectare)

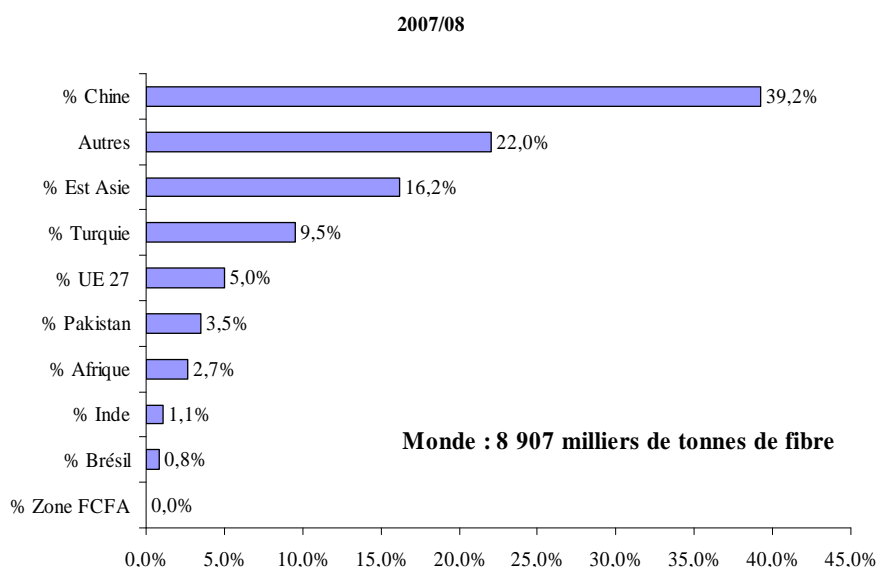


En 25 ans, les rendements moyens mondiaux sont passés de 411kg de coton fibre par ha (1980/81) à 773 kg/ha (2007/08) alors que les rendements moyens en Afrique ne sont passés que de 305 à 340 kg/ha. Les pays de production significative ayant les rendements moyens les plus élevés en 2007/08 sont : la Chine (1 235 kg/ha), l'Australie (1 657 kg/ha) ; le Brésil (1 320 kg/ha), les Etats-Unis (909 kg/ha). La culture irriguée² et l'utilisation de coton GM, largement répandues dans ces zones peuvent expliquer³ une partie de cette différence. Les rendements du coton irrigué sont en moyenne le double du coton pluvial. Pour 2007/08, les rendements chinois sont en moyenne 2,6 fois plus élevés que les rendements africains (2,9 fois pour le Brésil et 3,9 fois pour l'Australie).

Importations

Les importations⁴ mondiales de coton devraient s'élever à près de 9,0 millions de tonnes en 2007/08 (+9% comparé avec 2006/07), grâce à un rebondissement prévu des importations chinoises à 3,2 millions de tonnes (+39%). Avec près de 40% des importations mondiales de coton fibre, la Chine est le premier importateur, suivie par la zone d'Asie de l'Est⁵ (16%) et la Turquie (10%).

Répartition des importations de coton fibre en 2007/08
(en pourcentage des importations totales mondiales)



Exportations

Les exportations⁶ américaines sont prévues à 3,6 millions de tonnes, soit une hausse de 26 % par rapport à 2006/07 en raison des stocks importants et de la demande accrue de la Chine (continentale). En Inde, les exportations devraient atteindre 1,2 million de tonnes, soit une augmentation de +25% en comparaison avec 2006/07 et +60% / 2005/06⁷, grâce à une production record. Cette situation ferait de l'Inde le deuxième pays exportateur mondial de coton en 2007/08 (12%), derrière les USA (41%). Les exportations du Brésil devraient également augmenter de manière importante et s'élever à 655 000 tonnes (7%). Toutefois, les exportations devraient fléchir dans la zone franc CFA africaine : 8% en 2007/08 contre 15% en 2003/04.

² Environ 55% des superficies de coton cultivées dans le monde sont irriguées, très peu sont situées en Afrique (ex. Soudan) où la culture est essentiellement pluviale.

³ Il faut bien sûr se garder de tirer des généralités car la réalité et les facteurs explicatifs sont souvent complexes.

⁴ Les données d'importation sont toutes relatives à des quantités et non à des valeurs.

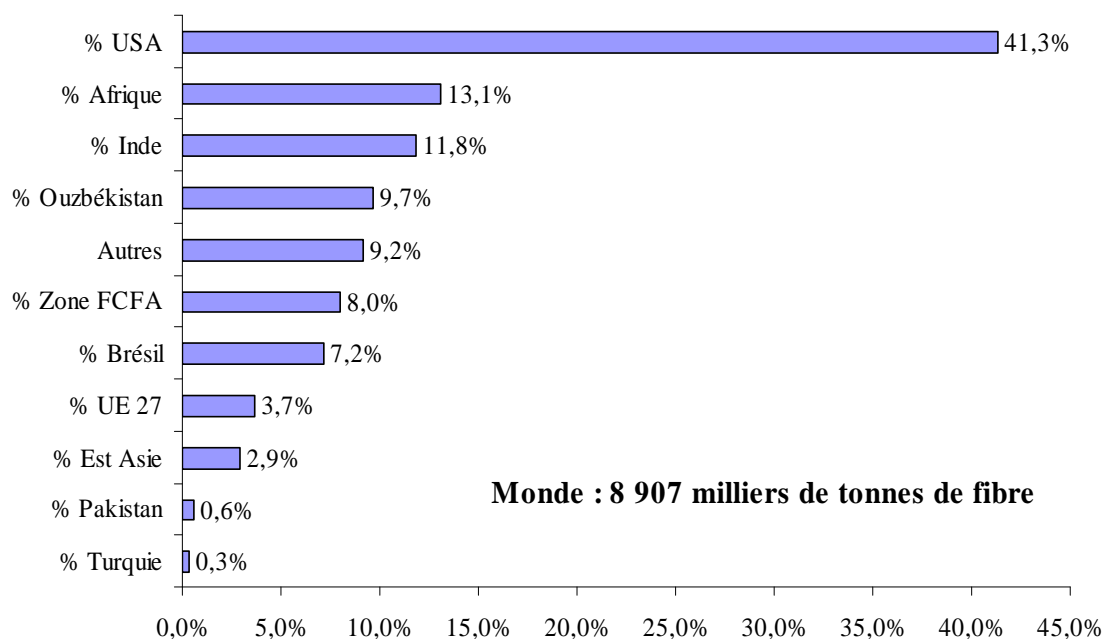
⁵ Indonésie, Thaïlande, Corée, Vietnam, Japon.

⁶ Les données d'exportation sont toutes relatives à des quantités et non à des valeurs.

⁷ Cette augmentation est encore bien plus spectaculaire si on compare avec 2004/05 : +782%

Répartition des exportations de coton fibre en 2007/08
(en pourcentage des exportations totales mondiales)

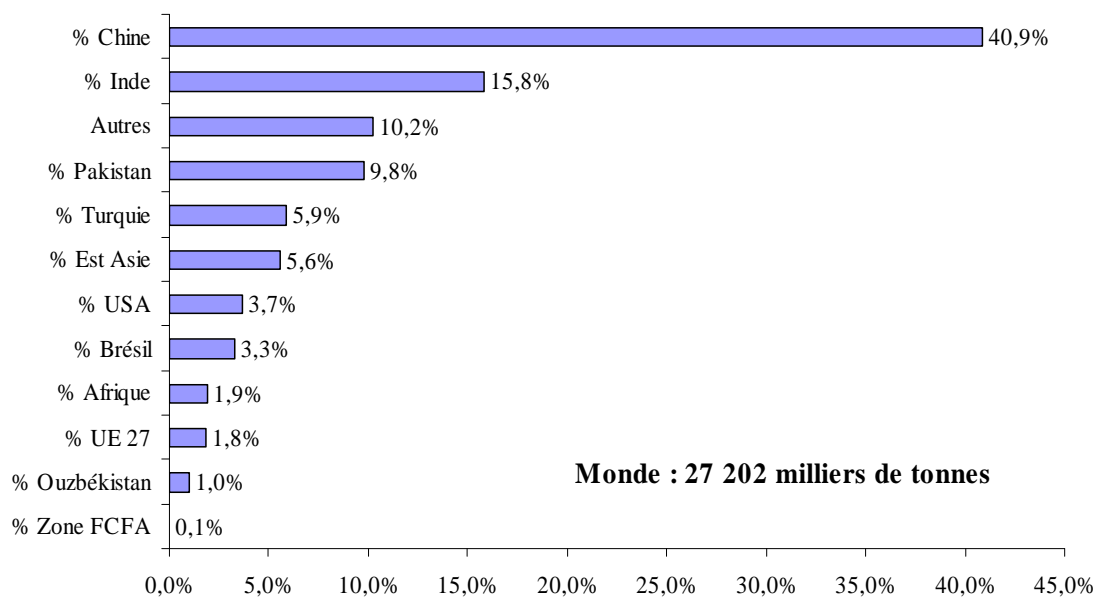
2007/08



Consommation

Répartition de la consommation de coton fibre en 2007/08
(en pourcentage de la consommation mondiale)

2007/08



L'utilisation industrielle mondiale de coton (consommation) est prévue à 27,4 millions de tonnes en 2007/08 (+3 %). Ce taux de croissance est inférieur à celui des trois dernières campagnes, mais il reste supérieur à la moyenne à long terme de 2% calculée entre 1981/82 et 2006/07. Ce ralentissement prévu de la consommation s'explique principalement par une baisse du taux de croissance économique globale, une hausse des prix internationaux du coton et le fait que, depuis août 2007, les prix du coton soient un peu moins compétitifs face aux prix du polyester sur certains marchés.

En 2007/08, les grands pays consommateurs vont consolider leur position : la Chine (41%), suivie par l'Inde (16%) et le Pakistan (10%). Il ne faut pas oublier que l'augmentation très sensible de la consommation chinoise de coton⁸ s'est fortement manifestée suite à la mise en place de l'accord de libéralisation du marché mondial des textiles intervenue à l'OMC, le 1^{er} janvier 2005⁹.

Prix internationaux de la fibre

A partir de la campagne 2004/05, où la moyenne de l'indice Cotlook A était de 52,2 cents US/livre, on a assisté à une remontée de cette moyenne au cours des campagnes suivantes : 56,2 cents US/livre en 2005/06, 59 cents US/livre en 2006/07. Pour les prochaines campagnes, les prévisions de cours en USD sont régulièrement revues à la hausse par l'ICAC. Elles sont actuellement de 74 cents/livre pour 2007/08 et 80 cents/livre pour 2008/09. La hausse des prix prévue en 2007/08 résulte d'une diminution importante attendue du ratio : « stocks à utilisation industrielle », à l'échelle mondiale en dehors de la Chine (continentale) de 61% en 2006/07 à 55% en 2007/08.

Les tendances récentes à l'accélération de la hausse des cours, observées pour le coton, ne doivent pas nous faire oublier le fait que les cours du coton sont affectés par une forte volatilité et, de plus en plus, par des fonds spéculatifs qui ont tendance, du moins à court terme, à déconnecter les cours observés du marché réel.

Rappelons que La baisse tendancielle observée sur la période 1996-2005, pour les cours internationaux de la fibre de coton, s'est accélérée sur les dix dernières années de la période (1995-2005), durant laquelle les prix se situent en moyenne autour de 55 cents US/livre, contre 75 cents US/livre précédemment. La baisse régulière des prix du coton est liée à une diminution des coûts de production qui est due à différents facteurs, tels que le progrès technique, l'amélioration du réseau des infrastructures ou une meilleure gestion des stocks.

Prix du filé

L'indice Yarn permet de suivre l'évolution des prix du « filé » sur les principaux marchés de l'exportation de filés ((Inde, Pakistan, Indonésie, Chine et Turquie). de janvier 2007 à mars 2008, l'indice Cotlook A augmente d'environ 35% alors que l'indice Yarn s'accroît de près de 12%. A moins d'un réajustement rapide des prix, une telle situation est de nature à favoriser une baisse de l'utilisation industrielle mondiale de la fibre de coton.

Polyester

Dopés par la demande accrue de la Chine et la montée en flèche des prix du pétrole brut, les prix du polyester ont augmenté brutalement en 2004/05, tandis que les prix du coton étaient inférieurs à ceux de 2003/04. En conséquence, la compétitivité du coton face au polyester de la plupart des origines s'est renforcée significativement en 2004/05. La situation n'est pas aussi claire pour les campagnes ultérieures, en particulier pour les campagnes 2006/07 et plus encore pour 2007/08. En effet, malgré une tendance de plus en plus établie à la hausse des prix du pétrole, on assiste également à une hausse très sensible des prix du coton parfois plus marquée que celle des prix du polyester.

⁸ Pendant les 5 premiers mois de 2007/08, la production de filés en Chine (continentale) était en hausse de 11%, alors qu'elle était en hausse de 24% sur la même période en 2006/07.

⁹ Fin de l'Accord Multifibres qui prévalait depuis 1974. Cependant, l'UE et la Chine se sont accordés, le 10 juin 2005, pour plafonner la hausse des importations de textiles chinois sur le marché communautaire jusqu'à fin 2007, pour 10 catégories de produits (application de la clause de sauvegarde, accords de l'OMC).

Huile de coton

Au cours de l'année 2007, les cours de la plupart des huiles ont connu des hausses spectaculaires, la plus forte hausse étant enregistrée pour l'huile de coton¹⁰ (+93%). Une baisse de la production des graines oléagineuses, des stocks d'huile au plus bas suite à une consommation supérieure à la production, des stocks de blé anormalement faibles provoquant une course aux surfaces entre les productions céréalières et oléagineuses et un développement très rapide des biocarburants dans le monde, sont les principaux facteurs explicatifs de cette hausse des cours.

1.2 Evolution des négociations commerciales à l'OMC

Remarques préliminaires

Dans le respect des règles du commerce international, le Partenariat UE-Afrique sur le coton a affirmé qu'il attend de trouver une solution efficace et spécifique sur le coton dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le développement (ADD), avec des aspects particuliers concernant l'accès au marché, les soutiens intérieurs (nationaux) et les subventions du coton produits dans certains pays occidentaux. De plus, le Plan d'action mentionne, parmi les résultats attendus : (i) l'élimination de toutes formes de subventions à l'exportation pour le coton ; (ii) la prise des dispositions nécessaires pour assurer un accès total au marché, sans quotas ni droits de douane, pour le coton et les produits à base de coton en provenance des pays les moins avancés (PMA) ; (iii) des réformes dans une majorité des pays producteurs de coton visant à réduire les soutiens intérieurs à l'origine de distorsions commerciales. Les principaux faits qui ont jalonné l'ADD jusqu'à ce jour sont resitués dans leur chronologie (voir annexe 1 du rapport détaillé).

Ils mettent notamment en évidence le travail remarquable réalisé à l'OMC sur le coton par le C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) et d'autres pays africains, depuis l'initiative sectorielle sur le coton du C4 rendue publique en mai 2003. Pour la première fois, les pays africains producteurs de coton réussissent à faire en sorte que leurs intérêts et préoccupations dans le commerce international soient écoutés et pris au sérieux. Ce très long processus de négociation, dont l'issue demeure encore incertaine, met aussi en évidence à quel point la détermination des pays africains (en particulier le C4) a été profonde et tenace. Bien qu'aucun accord définitif sur le coton et sur l'agriculture n'ait pu encore être concrétisé à l'OMC après plus de 5 ans de négociations, une solution reste toujours possible. On peut aussi relever, comme autre aspect positif pour les pays du C4, un renforcement incontestable de leurs capacités de négociation au plus haut niveau.

Faits marquants des négociations

Rappel des points clés demandés dans « l'initiative sectorielle coton » du C4 (mai 2003).

- | | |
|------|--|
| (i) | Cessation progressive des subventions des pays développés pour la production et l'exportation de coton ; |
| (ii) | Un mécanisme de compensation afin de contrebalancer la perte de revenus endurée par les pays les moins avancés pendant la période de l'élimination progressive |

¹⁰ Le cours de l'huile de coton, après une remontée à 824 USD/t en novembre 2005, a continué à baisser jusqu'en septembre 2006 à 592 USD/t, pour se redresser à 690 USD/t en novembre 2006, accélérant fortement sa remontée en 2007, où il atteint 1333 USD/t en novembre 2007.

29 avril 2005 – Le Groupe africain fait de nouvelles propositions à l'OMC formulées dans un document, intitulé « propositions d'éléments de modalités dans le cadre de l'initiative sectorielle en faveur du coton ». Celui-ci contient des propositions sur chacun des trois "piliers" des négociations agricoles (i) *Accès aux marchés* : il devrait être amélioré, avec des droits et quotas supprimés pour le coton et les produits dérivés du coton exportés par les pays les moins avancés producteurs et exportateurs nets.

(ii) *Soutien interne* : les mesures de soutien interne qui créent des distorsions au commerce international du coton doivent être éliminées au plus tard le 21 septembre 2005. Sont également proposés, des disciplines pour éviter "le transfert d'une boîte à l'autre des soutiens internes "(changer de catégorie aux soutiens alors que ceux-ci garderaient leurs effets de distorsion) et des "critères ambitieux et spécifiques au coton" à mettre en place pour "les mesures autorisées au titre des boîtes verte et bleue". (iii) *Subventions à l'exportation* : toutes les formes de subventions à l'exportation du coton doivent être éliminées, au plus tard le 1^{er} juillet 2005.

Un fonds d'urgence d'appui à la production cotonnière est également proposé: il correspond à 20% de la valeur de la production cotonnière de l'année la plus favorable sur les trois dernières années. Il est destiné, à faire face aux graves conséquences socio-économiques pour les communautés paysannes" résultant des pertes de revenus consécutives à la dépression du marché international du coton due aux subventions accordées à l'offre.

Décembre 2005 – Conférence de Hong-Kong. Le coton sera traité de manière « ambitieuse, rapide et spécifique » (voir chapitre suivant).

Janvier 2006 - Le nouveau régime d'aide au coton adopté par le Conseil, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) est mis en œuvre. Il instaure un **découplage des aides, 35% allant à la production de coton et 65% au producteur (indépendamment de ce qu'il veut produire)**.

Ce régime d'aide sera ultérieurement annulé par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE).

Cependant, cette annulation est suspendue jusqu'à l'adoption d'un nouveau régime, qui doit intervenir dans un délai raisonnable. Cela signifie que la récente réforme dans le secteur du coton, dont la mise en œuvre a débuté le 1^{er} janvier 2006, continue jusqu'à nouvel ordre. En fait, la CJCE ne remettait pas en question la nature des réformes, mais elle s'interroge sur le bien-fondé de la proportionnalité des mesures.

Mars 2006 - Proposition du C4 à l'OMC sur les modalités de mise en pratique des engagements spécifiques de réduction « plus ambitieuse » des soutiens internes au coton. Notamment, on y trouve le lancement du processus d'élimination intégrale de tout soutien au coton ayant des effets de distorsion des échanges ; un mécanisme pour les producteurs, sous forme de « filets de sécurité à court terme » afin de faire face aux baisses de revenus dans le secteur du coton. Notons que ces modalités sont strictement conformes à la décision cadre de l'OMC d'août 2004, telle que précisée en décembre 2005 (conférence de Hong Kong).

Mars 2007 – Conférence annuelle de l'ACA à Accra ayant pour thème : « Compétitivité et viabilité de la production de coton en Afrique ». Cette conférence a bien montré que le problème du coton n'a pas une cause unique. Les subventions des pays occidentaux ne sont pas les seules responsables des graves problèmes rencontrés par les filières cotonnières africaines. La productivité et la qualité du coton africain relèvent aussi de problèmes nationaux. Une nouvelle fois, il a été rappelé que seule une solution concertée et globale (suppression des subventions + réformes des filières) peut assurer un avenir durable au coton africain.

Octobre 2007 – Le Groupe spécial¹¹ de la mise en conformité de l'OMC statue que les États-Unis n'ont pas réussi à mettre intégralement en œuvre la décision de 2005 de l'Organe d'appel de l'OMC, tant en ce qui concerne le soutien interne que les programmes de subvention à l'exportation. Les États-Unis pourront faire appel de cette décision après sa publication. L'appel éventuel pourrait alors aboutir en mars 2008. Dans ce cas, un Groupe spécial d'arbitrage serait chargé de décider de la quantification appropriée des éventuelles représailles que le Brésil souhaiterait prendre afin de compenser le refus persistant des États-Unis d'amender leur législation sur les subventions. Cette quantification serait de l'ordre de 4 milliards UDS, au total.

Novembre 2007 - Après avoir réalisé une étude d'impact incluant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et commerciaux de différentes variantes de politiques, en se basant sur le résultat de cette étude, l'UE présente une nouvelle proposition de régime pour le coton. Cette proposition maintient le taux de découplage antérieur Soit : 35% allant à la production de coton et 65% au producteur. L'objectif est de mettre en œuvre ce nouveau régime en 2008.

Décembre 2007 - L'Organe de règlement des différends de l'OMC décide de se saisir des plaintes déposées cette année par le Brésil et le Canada contre le soutien agricoles des États-Unis, les 3 parties n'étant pas parvenues à aplanir leurs litiges lors de consultations bilatérales. Ce groupe à 6 mois pour rendre un verdict qui peut faire l'objet d'un appel.

Février 2008 - Les ministres du Commerce du C4 ont pris part à un séminaire portant sur « **Le coton et la cohérence des politiques** » : Il est apparu que la question du coton pouvait servir de cas d'étude sur cette question de la cohérence. La question du coton s'inscrit de manière exemplaire dans la réflexion sur la cohérence. Ce critère est fort important car, L'absence de cohérence permet trop souvent de reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre. En effet, l'UE est à la fois producteur de coton (Grèce et Espagne) et pourvoyeur d'aide à ses producteurs dans le cadre de la PAC, pourvoyeur d'aide au développement spécifique au coton pour les pays africains et engagée dans les négociations commerciales multilatérales. La conciliation de ces trois politiques ayant des objectifs et des enjeux différents, n'est pas toujours aisée.

¹¹ Chargé d'examiner les efforts entrepris par les États-Unis pour mettre sa législation en conformité avec les résultats de la décision de 2005 de l'Organe d'appel, confirmée par les membres de l'OMC par l'intermédiaire de l'Organe de règlement des différends.

Les positions actuelles du C4 et de l'UE

Une synthèse des positions actuelles du des pays du C4 et de l'UE peut se faire comme suit :

Position actuelle du C4	Position actuelle de l'UE
S'en tenir à la décision cadre de l'OMC (août 2004), réaffirmée et précisée lors de la conférence de Hong-Kong (décembre 2005) : Le coton sera traité de manière « ambitieuse, rapide et spécifique » sur chacun des 3 piliers des négociations agricoles (i) accès au marché des pays développées, libres de taxes et de quotas pour les exportations de coton à partir des PMA ; (ii) <i>soutien interne (pilier le plus important) – la réduction pour le coton devrait être plus ambitieuse¹² que pour l'agriculture et réalisée sur une courte période</i> ; (iii) <i>subventions à l'exportation</i> – toute forme de subvention à l'exportation doit être éliminée par les pays développés en 2006.	L'UE dit appliquer ces décisions et uniquement ces décisions. Toutefois, un problème majeur subsiste, à la base duquel se trouve le nouveau régime d'aide au coton adopté par le Conseil dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Il instaure un <i>découplage des aides, 35% allant à la production de coton et 65% au producteur (indépendamment de ce qu'il veut produire)</i> .
Proposition du C4 à l'OMC (mars 2006), retenue par le Président du comité de l'agriculture, sur les modalités d'application des décisions précédentes, en particulier sur les engagements spécifiques de réduction « plus ambitieuse » des soutiens internes au coton (voir formule proposée en annexe 1 du rapport détaillé). Par exemple, l'application de cette formule implique qu'une réduction de la mesure globale de soutien (MGS) de l'agriculture de 80% entraînerait une réduction de la MGS pour le coton de 88,3%.	L'application de ce nouveau régime d'aide entraîne que le découplage ne peut dépasser 65% (alors qu'il est proche de 90% pour le reste de l'agriculture). La Commission invoque des contraintes constitutionnelles ne permettant pas d'augmenter ce taux de découplage pour le coton.
L'UE ne peut pas prétendre se conformer à ces décisions et ne pas appliquer la formule de réduction de la MGS (contradiction)	L'UE a clairement reconnu que le coton représente un problème à ce jour.
Constitutionnellement, rien n'est quantifié en termes de découplage à ne pas dépasser	

La reconnaissance d'un problème coton par l'UE semble ouvrir quelque peu la voie à un compromis futur. Par ailleurs le C4 et l'UE sont bien conscients qu'au-delà de la cristallisation sur le problème des MGS, c'est sur le partenaire américain qu'il faut faire pression, lui qui, jusqu'à ce jour, a réussi à ne s'engager que sur des concessions largement insuffisantes.

¹² Cependant, la Déclaration ministérielle ne spécifie ni montant, ni agenda pour la mise en place de ces baisses.

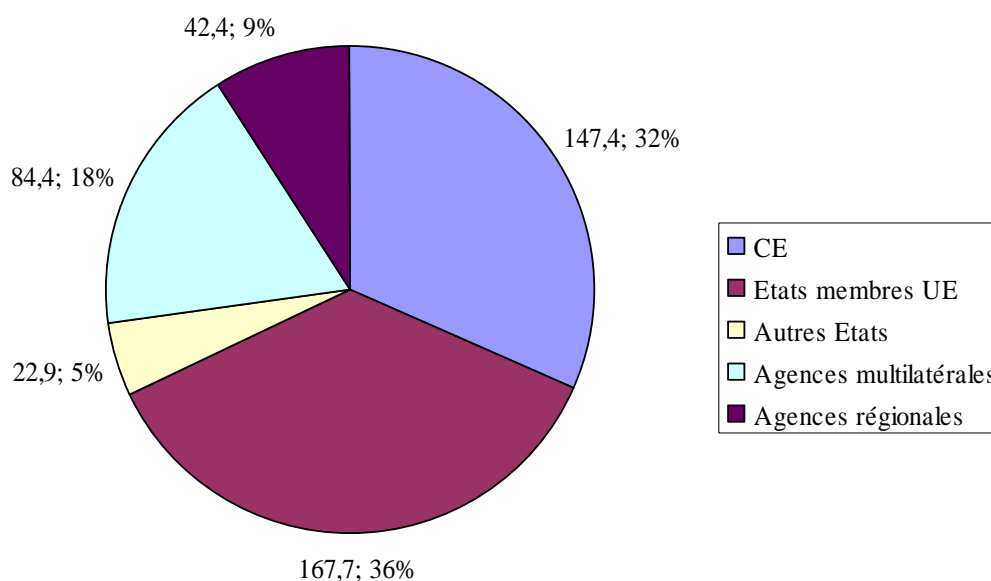
2. Mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton à travers les initiatives de coopération

2.1. Remarques préliminaires

Le rapport détaillé sur la mise à jour du Partenariat UE-Afrique sur le coton donne un aperçu, des différents financements¹³ de la CE, des Etats de l'UE (coopérations bilatérales) et de financements d'autres agences (multilatérales, régionales) pour des projets et programmes d'assistance au coton. Cette situation, bien qu'assez complète et dont les données ont été vérifiées et croisées, n'a pas la prétention d'être totalement exhaustive. En particulier, pour une meilleure estimation de ces financements, il serait utile de mieux prendre en compte à l'avenir l'ensemble des financements (principaux, cofinancements et contreparties). C'est pourquoi, la contribution des parties prenantes concernées disposant de sources sûres d'information est sollicitée pour nous aider à compléter et/ou à préciser les financements et la nature des projets et programmes repris. Une telle actualisation périodique sera utile, tant dans le cadre de la coordination entre les parties prenantes du Partenariat que pour renforcer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action coton.

2.2. Vue d'ensemble des programmes et projets de soutien au secteur coton de la CE, des Etats membres et d'agences multilatérales et régionales

Répartition des financements de projets/programmes spécifiques au coton en Afrique, (en millions d'euros et en pourcent, situation fin mars 2008)



Total : 464,9 millions d'euros

¹³ Etat des lieux établi en mars 2007. Les données de départ sont celles issues du groupe de travail de l'OMC qui s'est tenu en novembre 2007 sur l'assistance au développement du coton. Ces données ont ensuite été actualisées au 31 mars 2008 et vérifiées tant au niveau de la CE, des Etats membres et des agences multinationales.

- L'assistance financière totale dédiée au coton s'élève au total à près de **465 millions d'euros** dont **68% sont alloués par la CE et les Etats membres**
- Dans le cadre du Partenariat UE-Afrique sur le coton, **l'assistance financière de l'UE directement liée au coton s'élève actuellement à près de 315 millions d'euros**, dont plus de *147 millions € passent par le canal de la CE*, sous forme de subvention et près de *168 millions € sont gérés par des Etats membres, sous forme de prêt et de subvention*.
- Par ailleurs, il faut remarquer que les appuis financiers des agences multilatérales (FAO, CFC/ICAC, ITC, BM...) sont estimés à près de 84 millions d'euros, et ceux octroyés par des agences régionales (BAD/UEMOA¹⁴, CI¹⁵, JITAP¹⁶) représentent à la même période 42,4 millions d'euros. Par ailleurs, d'autres appuis sont apportés par des états en dehors de l'UE (Etats-Unis, Japon) dont l'appui est estimé à environ 23 millions d'euros.
- Concernant les 168 millions € d'assistance financière gérés par les Etats membres, 77 % sont apportés par la France le reste étant essentiellement apporté par l'Allemagne et les Pays-Bas.
- Le tableau suivant permet de comparer la situation au 31 mars 2008 avec celle qui prévalait en octobre 2007. On constate une progression des financements alloués au coton, au niveau de la CE et, plus nettement encore, concernant les Etats membres. De plus, des états de décaissements précis étant communiqués par la CE, leur prise en compte fait apparaître une progression sensible des décaissements sur la période considérée. La plupart des programmes et projets sont actuellement en cours et on peut donc s'attendre à des augmentations des déboursements au cours des prochains mois.

Progression des financements pour la CE et les Etats membres entre octobre 2007 et fin mars 2008 (en millions d'euros)

	oct-07	31 mars-08	Progression
CE	141	147	+4,3%
Etats membres UE	118	168	+42,4%
Total	259	315	+21,6%
Etat de décaissement CE	32,6%	41,6%	++

Source : d'après OMC. W/T/L/702. Director-General's consultative framework mechanism on cotton, Update March 08

- Sur les 25 pays africains appartenant au groupe ACP dont la production de coton est significative, les 465 millions d'appuis financiers dédiés au coton concernent directement 13 pays¹⁷, dans le cadre de leurs programmes de coopération nationaux. Ces 13 pays, qui représentent ensemble plus de 60% de la production Africaine ACP prévue pour la campagne 2007/08, reçoivent près de 70% du total de l'aide. soit environ 329 millions €. Une partie des 136 millions d'euros restants est allouée aux niveaux régional (+/- 14% du total) et international (1%), ou n'est pas encore désagrégée par pays bénéficiaire. Un travail plus approfondi de recherche de données devra être réalisé pour mieux affiner la répartition de ce financement.
- Des 329 millions d'euros d'aide, directement affectés à ces pays, on constate que les pays du C4 reçoivent plus de 66% de cette aide, 82% si on ajoute la Côte d'Ivoire.

¹⁴ Projet multinational sur la compétitivité du coton (projet multinational d'appui à la filière coton textile) dans les pays du C4. Principales réalisations du projet prévues : (i) mise en place d'un cadre de coopération scientifique régionale et de partage de matériel génétique par les pays du C4 ; (ii) Instituts de recherche agricole ; (iii) formation des opérateurs et techniciens aux différents métiers de la filière coton au niveau du centre régionale de formation CERTIFEX ; (iv) Renforcement des capacités de l'APROCA ; (v) Réalisation de 2 études sur le système d'approvisionnement des intrants et sur la commercialisation du coton fibre ; (vi) Création d'une base de données sur la filière et mise en réseau ; (vii) Création de bases de données nationales.

¹⁵ Cadre Intégré pour les pays les moins avancés.

¹⁶ Programme intégré conjoint d'assistance technique.

¹⁷ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mozambique, Ouganda, République Centrafricaine, Tchad, Togo, Sénégal, Zimbabwe, Tanzanie.

- Concernant les 329 millions d’euro d’aide, directement affectés à ces pays, il faut souligner qu’il s’agit de montants minimum car une partie significative des 136 millions non affectés à un pays devrait également revenir à ces pays. On constate que les pays du C4 reçoivent plus de 66% de cette aide, 82% si on ajoute la Côte d’Ivoire.
- Le tableau suivant présente l’état de réalisation des différents projets et programmes en comparant la situation entre octobre 07 et mars 08. Nous constatons qu’entre octobre 2007 et mars 2008, le nombre de projets est passé de 93 à 111 (+19%), avec cependant une tendance à la baisse du pourcentage relatif de projets en formulation.

Tableau 3 : Etat de réalisation des projets/ programmes/activités spécifiques au coton africain

Etat	Sigle	oct-07		mars-08	
		En Formulation	PEF	20	22%
En cours	EC	47	51%	58	52%
Terminé	T	25	27%	34	31%
Interrompu	I	1	1%	1	1%
	Total	93	100%	111	100%

Source : D’après OMC. W/T/L/702. Director-General’s consultative framework mechanism on cotton, Update March 08

- Par rapport aux axes du plan d’action du Partenariat UE-Afrique sur le coton, il n’est pas facile de répartir l’ensemble des aides financières dédiées au coton africain. Les difficultés principales proviennent : (i) d’une insuffisance de données concernant le financement de projets/programmes (ex. nature des composantes de programmes et détail du financement par composante) ; (ii) du fait que des enveloppes d’aide sont allouées sans encore être affectées de façon détaillée (notamment pour permettre une démarche participative vis-à-vis des parties prenantes et des bénéficiaires). Il en résulte qu’environ 27% des financements totaux ne peuvent encore être répartis. Il apparaît également que près de 36% des financements se rapportent à l’axe « Politiques et institutions » du plan d’action, suivi en ordre décroissant d’importance, par l’axe « Innovation technologique » (18%), « Intégration dans la chaîne » (9%) et « Gestion des risques et finances » (8%)

2.3 Principaux programmes financés par la CE et les Etats membres en 2007

➤ **Pour les principaux programmes/projets, financés par la CE dont la mise en œuvre a débuté, était sur le point de débuter ou s’est poursuivie jusqu’à ce jour, on peut citer :**

- Le début de la mise en œuvre du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles à partir de septembre 2007. Ce programme, de 45 millions €, comporte une allocation de 15 millions €¹⁸ pour appuyer la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Se rapportant spécifiquement au coton, quelques financements de projets sont déjà engagés :
 - l’accord de financement, pour un montant de 2,6 million d’euros ; conclu avec le CFC sur la standardisation commerciale d’appareils de classification du coton en Afrique, avec des composantes « renforcement des capacités ». Ce projet inclut la mise en place de laboratoires de référence au Mali et en Tanzanie ;
 - le financement à hauteur de 385 000 € des travaux de la Banque Mondiale relatifs à la gestion du risque prix sur le coton, spécifiquement concentrés sur l’Afrique de l’Ouest.
 - le financement à hauteur de 264 000 € d’un projet pilote de la FAO relatif à la diversification et production durable dans les systèmes cotonniers au Burkina Faso, Mali et Bénin.

¹⁸ Compte tenu des montants déjà engagés, des coûts de structure et d’appui au COS du programme, il reste au 31 mars 2008, environ 6 millions d’euros à attribuer à des appuis au coton, dans le cadre de la tranche I du programme qui s’étend jusqu’à fin 2010.

- L'approbation et/ou la mise en œuvre de programmes d'appui au coton dans les pays du C4 et autres pays africains.
 - (i) Le programme d'appui au Mali (15 millions €) est composé d'un appui budgétaire sectoriel¹⁹ (8,7 millions €), lié à des réformes de la filière coton, et d'un appui de type « projet » (6,3 millions €) destiné à la réhabilitation de pistes rurales situées dans la zone cotonnière et au renforcement des organisations de producteurs. Une première tranche d'appui budgétaire de 3 millions € a été décaissée.
 - (ii) Au Burkina Faso, l'essentiel des appuis prend la forme d'un appui budgétaire destiné à financer la part des producteurs dans la recapitalisation des sociétés cotonnières.
 - (iii) Au Bénin, la part principale (9,2 millions €) est destinée à appuyer la mise en œuvre de réformes de la filière coton et se fera sous forme d'appui budgétaire. Le reliquat sera également destiné au renforcement des organisations de producteurs.
 - (iv) En Côte d'Ivoire, les financements sont alloués (i) au règlement des arriérés coton²⁰ (33,8 millions d'euros) qui constitue une aide à l'apurement des dettes de la filière ; (ii) à la réhabilitation de pistes cotonnières (10,5 millions d'euros) ; (iii) un appui à la filière coton (7,6 millions €) sous diverses formes (renforcement de capacités, cadre institutionnel, mécanisation,...).
 - (v) Au Mozambique, les financements ont pour but de renforcer l'Institut national du coton (au total, 8,05 millions d'euros).
 - (vi) Au Sénégal, un appui est apporté pour améliorer les aspects relatifs à la qualité du coton, sa diversification et le renforcement des organisations de producteurs (4 millions d'euros).
 - (vii) Le Togo bénéficie d'un programme d'amélioration de la filière ayant pour composantes : la réhabilitation de pistes, l'appui au stockage et l'appui aux organisations de producteurs (7 millions d'euros).
 - (viii) Au Zimbabwe, l'appui porte sur le centre de formation et l'institut de recherche sur le coton (3,1 millions d'euros) ; ainsi que sur la formation et le renforcement de capacités de petits producteurs de coton (1,2 millions d'euros).

➤ Pour ce qui est des programmes/projets, financés par les Etats membres de l'UE :

- Ils se rapportent notamment au renforcement des organisations des producteurs, des interprofessions, au développement de produits différenciés et/ou de niche pour le coton africain (coton « Made in Africa », coton bio/équitable ...).
- En particulier, il est utile de mentionner :
 - (i) Le dispositif d'atténuation des effets de la volatilité des cours mondiaux sur les revenus des filières africaines productrices de coton. Les bases opérationnelles de ce dispositif ont été présentées par la France à Genève, en mars 2007. Ce dispositif devait entrer en application en 2007-2008 au Sénégal et au Burkina Faso. Pour le Burkina Faso, il a effectivement débuté dans le courant du 4^{ème} trimestre 2007 avec l'octroi d'un financement de 15 millions d'euros par l'AFD, sous la forme d'un prêt très concessionnel²¹. La mise en place de cet instrument va constituer un élément très positif pour aider le Burkina Faso à mieux gérer les effets de la volatilité des cours mondiaux sur les revenus de la filière.

¹⁹ Il en sera de même pour le Tchad, sur le 10^{ème} FED (le montant du financement doit encore être précisé).

²⁰ Il en est de même pour la République Centrafricaine (4 millions d'euros).

²¹ 30 ans, dont 10 ans de différé à 1%

Techniquement, le dispositif comprend trois niveaux :

- un **fonds de lissage** national, géré par l'interprofession, pour faire face aux variations intra annuelles des prix. Une facilité régionale d'intervention permettrait, en complément, de couvrir partiellement les risques de chute de forte amplitude des cours qui mettent en danger les équilibres macroéconomiques, sociaux et politiques ;
- le recours aux instruments de marché, à l'échelon des sociétés cotonnières, essentiellement en intervenant sur le marché optionnel ;
- le recours à l'aide internationale et à des fonds hors filière pour faire face aux crises cotonnières qui nécessiteront une intervention publique et la mobilisation de la communauté des bailleurs (filet de sécurité).

- (ii) Le projet intitulé « Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton », financé en 2006 pour une durée de 3 ans par la Coopération française pour un montant de 2.000.000€. Brièvement, ce projet comporte 3 composantes : (i) amélioration durable de la productivité au sein des filières cotonnières africaines – mise en place d'une plate-forme régionale pour les biotechnologies (530 000 €) et la coordination régionale de lutte phytosanitaire (300 000 €) ; (ii) renforcement des capacités de représentation et de négociation des acteurs avec un soutien au programme IDEAS (300 000 €) ainsi qu'à l'APROCA et au ROPPA (180 000 €) ; (iii) la maîtrise de la gestion de l'information sectorielle, notamment à travers la mise en place d'un observatoire coton au sein de l'APROCA (200 000 €) et à la structuration d'un système régional sur le coton (430 000 €).
- (iii) Le programme de partenariat public-privé, « Cotton – Made in Africa » (2005-2010), financé par l'Allemagne (4 millions d'euros, pour un coût total de 9,6 millions d'euros). Il vise à promouvoir une production durable de coton en Afrique et le développement d'une demande de coton « Made in Africa ». Trois pays sont concernés : le Burkina Faso, le Bénin et le Tchad. Ainsi, au Burkina Faso, un projet d'une durée de 15 mois a été signé entre l'opérateur privé « Faso Coton » et la Banque allemande DEG en décembre 2006. Il est prévu de produire 20 000 tonnes de coton graine avec 18 000 producteurs de la zone de Faso Coton.
- (iv) Au Bénin, un programme de conservation et de gestion des ressources naturelles (2007-2010) financé à hauteur de 12 millions d'euros par la coopération allemande. Ce programme apporte des appuis techniques et organisationnels à de petits producteurs de coton.

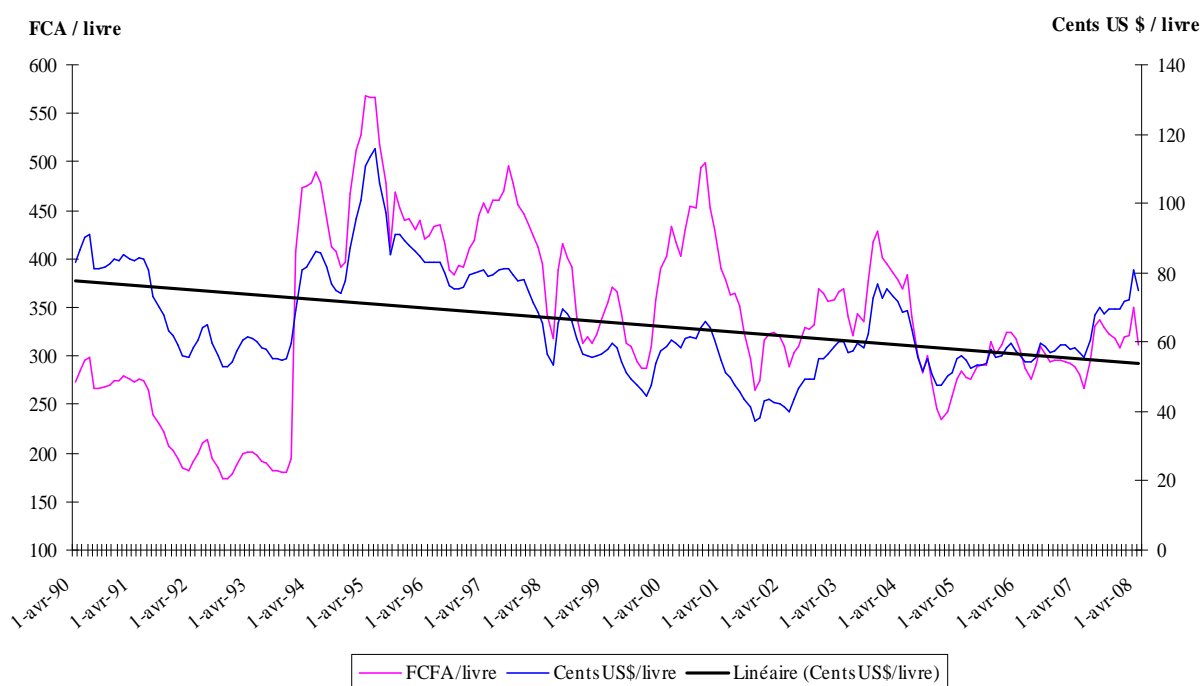
3. Evolution du coton africain

Le rapport détaillé sur la mise à jour du Partenariat UE-Afrique sur le coton fournit de nombreuses informations à ce sujet. Seuls les faits les plus marquants sont repris dans ce résumé

3.1 Un facteur externe aggravant pour les pays producteurs de coton de la zone Franc CFA : la dépréciation du dollar

Au cours des trois dernières années, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro a été un facteur aggravant sur la compétitivité des filières coton africaines, basées sur l'exportation et situées dans la zone Franc CFA. La figure suivante illustre cette évolution comparée des cours dans une perspective historique, en considérant la période allant d'avril 1990 à fin mars 2008.

Evolution, d'avril 1990 à fin mars 2008, des prix du coton selon l'indice A de Cotton Outlook, en cents USD/livre et en FCFA/livre



N.B. : 1^{er} janvier 1994, dévaluation du FCFA

3.2 Autres facteurs affectant la compétitivité du coton africain

En plus d'une pression artificielle à la baisse du cours international de la fibre de coton, entretenue par certains pays occidentaux qui subventionnent leur coton, et de l'effet négatif de la dépréciation du dollar sur les exportations de coton des pays de la zone FCFA, d'autres facteurs entravent la compétitivité du coton africain. Parmi eux, on peut citer :

- Les effets globaux: le prix élevé du pétrole en 2004 a augmenté le coût des intrants²² dans la production, tels que le carburant, l'engrais et le transport.
- Les effets régionaux : les pays enclavés de la zone Franc CFA ont vu leurs accès aux transports efficaces restreints à cause des difficultés politiques dans les pays avoisinants. Il faut en particulier mentionner le conflit ivoirien qui, de septembre 2002 jusqu'au premier semestre de 2007, a fortement entravé le commerce dans la sous-région, renchérissant notamment le coût du transport.

²² Avec une tendance au sous-dosage dans l'application des engrais.

- Les effets de la compétition accrue : l'amélioration récente de la productivité en Amérique (Argentine, Brésil), en Australie et en Asie (Inde), notamment grâce à l'utilisation accrue des variétés de coton GM, a fait baisser le coût de la production de leur coton. Par ailleurs, il ne faudrait pas sous-estimer la compétition de plus en plus élevée qui se développe en matière de qualité du coton. Il faut particulièrement souligner le cas de l'Inde, dont on a assisté à l'émergence rapide et récente en tant qu'acteur majeur de l'exportation mondiale de fibre de coton.
- Un manque de réactivité de certaines sociétés cotonnières dans la maîtrise de leurs coûts de production.
- Il faut également ajouter, du moins pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, des mécanismes de fixation des prix d'achat du coton graine qui ne prenaient pas suffisamment en compte l'évolution des cours de la fibre sur le marché mondial. Ces mécanismes ont parfois conduit, en période déprimée des cours internationaux de la fibre, à payer le coton graine à un prix qui, en plus des facteurs mentionnés plus haut, a contribué à détériorer la rentabilité financière des filières cotonnières.

Les pays africains producteurs de coton qui ont subi une combinaison de l'ensemble des facteurs négatifs précédemment cités sont ceux dont les filières cotonnières ont le plus souffert. C'est notamment le cas du Burkina Faso où la filière coton a été plongée dans une très grave crise financière dont on a pu mesurer l'ampleur en 2007 (voir annexe 2).

3.3. Impacts sur la production et les rendements

La production de coton en Afrique²³ ne représente plus que 5,6% de la production mondiale en 2007/08, alors que sa part était proche de 8,8% en 2002/03.

Entre son maximum de production de 2001/02 et son minimum prévu en 2007/08, la chute de production de coton dans la zone Franc CFA/ UEMOA est de 38%²⁴, ramenant son niveau de production à un niveau d'il y a 15 ans. Parmi les pays de la région, les principaux producteurs de coton que sont le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin, ont connu des périodes de chute de production encore plus spectaculaires, proches de 50% (cas du Mali entre 2003/04 et 2007/08, de la Côte d'Ivoire²⁵ entre 2003/04 et 2007/08 et du Bénin entre 2001/02 et 2007/08).

Par contre, sur la période 2001/02 à 2007/08, la production africaine de coton hors zone FCFA est passée de 786 000 tonnes de coton fibre à 800 000 tonnes (+ 2%)²⁶.

La baisse de production moyenne en Afrique des cinq dernières années s'explique davantage par une baisse des rendements (-15% entre 2002/03 et 2007/08) que de la superficie récoltée (-2% entre 2002/03 et 2007/08), alors que, sur la même période, les rendements moyens mondiaux ont augmenté de 17%. Ce problème de sous-performance structurelle des rendements du coton africain est à souligner. Une augmentation sensible et durable des rendements du coton africain constitue donc, sans nul doute, un des défis majeurs à relever au cours des prochaines années pour améliorer sa compétitivité.

²³ On trouve du coton dans 37 pays africains sur les 53 que comporte le continent. Une production et une exportation significatives de coton est observée dans 25 d'entre eux.

²⁴ - 24% en superficie et - 14% en rendement.

²⁵ Le conflit ivoirien (2002-2007) a bien entendu fortement aggravé la situation.

²⁶ + 5% en superficie et - 3% en rendement.

3.4. Impacts sur les exportations du coton fibre africain

Alors que l'Afrique intervenait pour 20,4% dans les exportations mondiales de coton fibre en 2003/04, cette part sera proche des 13% en 2007/08, ce qui traduit une perte importante de part de marché. La perte est surtout enregistrée par la zone Franc CFA qui en 2003/04, représentait 16% des exportations mondiale de coton (72% du coton africain exporté), alors qu'en 2007/08, la part tombe à 8% (56% du coton africain exporté).

3.5. Les défis de la qualité du coton africain

Forces et faiblesses de la fibre en termes de qualité

D'une part, le coton africain dispose de qualités objectivées de sa fibre (grade, micronaire, résistance). De plus, la récolte manuelle implique : propreté, faible proportion de fibres courtes, moins de nœuds, mais augmente aussi le risque de contamination par des corps étrangers.

Néanmoins, le coton africain comporte également diverses faiblesses : (i) trop de contamination ; (ii) classement manuel de la fibre encore trop fréquent ; (iii) manque d'uniformité des la fibre ; (iv) manque de logique dans les expéditions maritimes ; (v) manque de fiabilité des expéditions maritimes ; (vi) temps de transit trop long ; (vii) condition médiocre des balles à l'arrivée. Ces faiblesses nous indiquent les défis à relever pour améliorer la qualité du coton africain.

Les faiblesses constatées se traduisent inmanquablement par un coût. Ainsi, au cours de la campagne de commercialisation 2006/07, on a constaté, au niveau des origines entrant dans l'indice Cotlook A, un différentiel moyen de cotation de 6 à 8 cents USD par livre en faveur des fibres d'origine américaine ou australienne par rapport aux fibres d'origine ouest africaine.

Développement récents et futurs concernant l'amélioration de la qualité du coton

La classification manuelle reste une méthode commune pour estimer la qualité du coton. Mais ce type de classification est généralement jugé insuffisamment objectif et pas assez fiable. De plus en plus, les filatures et la recherche demandent de la fibre dont la classification est automatisée, en particulier de type HVI (High Volume System). Aujourd'hui, la classification HVI est utilisée pour environ 30% des balles produites annuellement. Ce pourcentage devrait monter à 60% d'ici 5 ans.

L'ICAC a constitué, depuis 1993, un groupe de travail²⁷ (« Commercial Standardization of Instrument Testing of Cotton – CSITC) pour solutionner les problèmes existant dans la commercialisation de coton ayant recours aux instruments de classification. Avec l'appui du COS coton et un financement du programme tout ACP sur les produits de base agricoles, un projet a débuté en octobre 2007. Il est intitulé « standardisation commerciale d'instruments de classification pour la production de coton dans les PVD africains » (voir aussi § 2/3)

3.6. L'huile de coton et le tourteau

La forte appréciation de ces deux produits transformés observée sur les marchés internationaux en 2007, pourrait offrir de nouvelles perspectives pour la transformation de la graine de coton en Afrique. Toutefois, cette tendance risque de s'accompagner d'effets pervers²⁸, tels que : (i) une forte augmentation des prix de l'huile et des tourteaux produits localement provoquant le mécontentement d'une partie de la population (consommateurs, éleveurs, ...) ; (ii) devant une forte augmentation de la demande de graine de coton, la tendance à la « rareté » croissante d'une graine de plus en plus chère et soumise à la spéculation, à qui pourrait ne pas suffire à rentabiliser la capacité de production de

²⁷ Il comprend 15 membres : des exportateurs de coton, des importateurs, des classificateurs, la recherche. Tous les maillons de la filière coton sont représentés.

²⁸ Qui commencent à être observés dans certaines filières.

certaines huileries africaines ; (iii) la « course à la graine » qui semble s'être engagée n'est pas dénuée de risques, en particulier celui de voir se développer des marchés parallèles et l'augmentation de la présence sur le marché d'huile d'origine et de qualité douteuses.

3.7. La transformation locale de la fibre

Concernant la transformation locale de la fibre, les facteurs qui conduisent au manque de compétitivité sont bien connus (importations frauduleuses, coûts élevés des facteurs de production, manque de produits adaptés aux besoins des consommateurs locaux, ...). Malgré diverses initiatives prises au niveau régional (UEMOA,²⁹ CEDEAO, ...), énormément de travail reste à faire, dans un contexte international où le textile asiatique, en particulier chinois, a encore nettement accentué sa position dominante sur le marché international. Ce fut effectivement le cas depuis la fin de l'accord multifibres à l'OMC, intervenue au 1^{er} janvier 2005, et la fin de la clause de sauvegarde qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2008.

4. Evolution des filières cotonnières africaines

4.1 Crise financière de nombreuses filières coton africaines

Les pays africains producteurs de coton qui ont subi une combinaison de l'ensemble des facteurs négatifs précédemment cités (voir § 3.1 et 3.2) sont ceux dont les filières cotonnières ont le plus souffert. Cela s'est traduit par des crises financières graves, en particulier dans les pays cotonniers de la zone Franc CFA tels que le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin. Les conséquences économiques de ces crises financières, bien qu'encore difficilement estimables, seront importantes (impacts négatifs sur les résultats d'exportation, sur le PIB, sur les indicateurs de pauvreté, les investissements, ...).

4.2. Processus de réforme des filières coton africaines

Les processus de réforme des filières coton africaines se sont poursuivis au cours des dernières années. De réalisation plus ancienne dans les filières coton africaines anglophones, les réformes plus récentes ont particulièrement concerné des grands pays producteurs de la zone Franc CFA, tels que le Burkina Faso³⁰ et le Mali³¹. On constatera également que la privatisation/libéralisation rampante depuis les années 90 de la filière Béninoise a connu de nouvelles péripéties (privatisation avortée de la SONAPRA, fin de l'Accord-cadre signé en 2005 entre l'Etat et l'Interprofession de la filière coton).

Il ne s'agit pas ici de faire l'historique et le bilan³² des réformes et des privatisations/libéralisations des filières cotonnières africaines. Toutefois, il nous semble opportun de relever quelques forces et faiblesses de ces processus de réforme.

²⁹ Ex. L'Agenda pour la compétitivité de la filière coton textile de l'UEMOA adopté en 2003, dans le cadre duquel se réalise notamment le projet multinational d'appui à la filière coton textile dans les pays du C4 (voir § 2.2)

³⁰ Le processus de privatisation s'est réellement concrétisé à partir de 2004 avec la cession de la zone centre à un nouvel opérateur : Fasocoton. La zone Est étant également à un nouvel opérateur : La Socoma. L'opérateur historique SOFITEX conserve près de 85% de la production de coton.

³¹ Le processus de privatisation est finalement enclenché à partir d'octobre 2006.

³² Les résultats partiels d'étude présentée lors du séminaire d'Arusha en Tanzanie (septembre 2007) portaient sur une analyse comparative des réformes du secteur coton en Afrique subsaharienne tendant à conclure sur le fait qu'aucune expérience de réforme des filières coton, tant en zone francophone qu'anglophone ne paraît nettement plus réussie qu'une autre. Les résultats semblent fort mitigés et aucune réforme ne fait vraiment « recette ».

Parmi les points forts, on peut citer : (i) l'émergence de nouvelles organisations de producteurs et représentants d'autres acteurs de la filière, à vocation nationale ou régionale ; (ii) l'émergence d'interprofessions cotonnières ; (iii) des appuis de plus en plus importants apportés au renforcement des capacités de ces associations ; (iv) une professionnalisation progressive des filières de nature à les rendre plus efficaces et efficaces et qui touche également leurs fonctions critiques et de régulation (v) des opportunités de développement de partenariats public/privé.

Parmi les points faibles, on peut relever : (i) les réformes, de filières coton africaines, ont trop souvent été décidées et mises en œuvre sans qu'un dispositif conséquent, d'accompagnement de suivi et de contrôle/régulation de ces réformes ait été préalablement mis en place ; (ii) il en est notamment résulté un manque de coordination, à la fois entre les acteurs des filières coton mais également un manque de coordination, par rapport au PTFs, entre l'offre et la demande d'appui et de stratégies ; (iii) un déficit d'innovation/diffusion est également constaté pour le coton africain, alors que la concurrence mondiale exige des améliorations permanentes de la compétitivité.

4.3. Privatisation du Groupe Dagrís

Au cours des deux dernières années, le processus de privatisation du groupe Dagrís³³, décidé par le gouvernement français qui y détenait la majorité des parts, constitue un élément important pour le coton africain, vu l'importance du groupe Dagrís en Afrique³⁴. Depuis qu'elle fut lancée en janvier 2006, la privatisation du groupe a connu plusieurs rebondissements qui sont repris dans le rapport détaillé sur la mise à jour du Partenariat UE-Afrique sur le coton.

Retenons ici, qu'en novembre 2007, l'Etat français décide la privatisation de 51% du capital de Dagrís SA et lance un appel à candidatures. Il décide également d'octroyer le solde de sa participation (14%) à l'AFD, qui s'attachera à promouvoir l'association d'intérêts africains issue de la zone d'intervention de Dagrís, en vue d'aboutir à l'entrée de ceux-ci dans le capital de l'entreprise.

Le gouvernement français a retenu le Groupe Geocoton holding, devenu acteur majoritaire de Dagrís Sa le 3 mars 2008, puis devenu Geocoton holding le 18 mars 2008 et organisé en société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire (présidé par M. Ibrahima DIACK). Geocoton holding est une structure dédiée détenue par les sociétés Advens et CMA CGM, respectivement à hauteur de 51 et 49%. Le groupe Geocoton holding a pour ambition de pérenniser la filière coton et de développer la filière des oléagineux. Il souhaite optimiser les acquis et renforcer le pôle d'assistance technique et industrielle, développer la diversification et améliorer la valorisation des sous-produits, renforcer la capacité d'approvisionnement et mettre en commun les clients finaux

4.4. Le développement de productions de niche de coton non conventionnel

Alors que les filières de coton conventionnel sont plongées, depuis plusieurs années, dans une grave crise financière, de nouveaux modes de production du coton se sont développés.

Coton bio-équitable

A la différence de l'Afrique de l'Est, la culture du coton bio-équitable est en plein essor en Afrique de l'Ouest.

³³ Nom pris en 2001 par la vieille Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT).

³⁴ A travers sa filiale Copaco, spécialisée dans le négoce, le groupe absorbait en 2005 près de 20% du coton africain, réexporté en grande partie vers l'Asie. En particulier, le Groupe Dagrís est très présent au Burkina Faso, où il est actionnaire dans la principale société cotonnière (SODEFITEX) et dans SOCOMA

Sur les 5 pays³⁵ d'Afrique de l'Est qui s'étaient engagés dans la production du coton biologique, seul deux arrivent à tirer leur épingle du jeu. En 2006-07, la production de la Tanzanie, premier producteur de coton biologique d'Afrique, est passée de 1 336 à 1 662 tonnes de coton graine. Pendant la même période, celle de l'Ouganda est passée de 1 100 à 1 378 tonnes de coton graine.

En Afrique de l'Ouest, à la faveur d'une grave et persistante crise du secteur coton, certains paysans ont vu une réelle opportunité dans le coton biologique. Démarré modestement à partir de 2002, son développement s'est ensuite fortement accéléré. Pour la campagne 2006/07, on peut estimer pour l'ensemble de ces quatre pays, une production d'environ 1 400 tonnes de coton graine certifié « bio » et « équitable », produits par plus de 5 000 producteurs sur une superficie totale proche de 2 600 ha. Notons également la production d'environ 5 600 tonnes de coton « équitable » mais « non bio » au Burkina Faso, lors de la campagne 2006/07 (avec l'encadrement de la société cotonnière SOCOMA).

Pour la campagne 2007/08, au moment où le prix payé au producteur pour le coton conventionnel produit en Afrique de l'Ouest se situe entre 145 et 170 FCFA le kilo de coton graine, le coton bio équitable est payé à 306 FCFA/kg. Ce différentiel de prix est fort attractif pour le producteur, quoiqu'il faille tout prendre en compte dans la comparaison qui devrait davantage se faire en termes de revenu net pour le producteur.

La culture bio équitable connaît également diverses contraintes qui devront progressivement être levées, si l'on veut assurer son développement à long terme. Au rang des contraintes, on peut par exemple citer un rendement au champ³⁶ nettement inférieur au rendement moyen obtenu avec du coton conventionnel.

Actuellement, moins de 0,1% des 26 millions de tonnes de coton fibre produites mondialement l'est de manière bio. Une petite partie de celle-ci est également certifiée équitable. On est donc bien et restera dans une production de niche, même si elle devait encore très bien se développer au cours des prochaines années, avec une demande qui devrait fortement augmenter. En effet, alors que la demande mondiale de coton fibre bio équitable est chiffrée à 6400 tonnes en 2007, elle pourrait atteindre 29000 tonnes en 2010.

Coton « Made In Africa » (CMIA)

Pour que le label (CMIA) puisse être appliqué, le coton doit répondre à des normes de production aux plans : économique, environnemental et social. Par ailleurs, des dispositions sont prises pour assurer une certaine traçabilité de ce coton, depuis le champ, jusqu'à l'exportation. Au moment de la présentation, le projet était en discussion avec un groupe commercial allemand, en vue de la vente du coton fibre qui va être produit au cours de la campagne 2007/08.

Le Burkina Faso est un des trois pays africains³⁷ pilotes retenus pour produire du coton MiA, dans le cadre du Partenariat public privé (§ 2.3).

4.5. Evénements régionaux

Parmi les principaux événements régionaux concernant les filières cotonnières africaines qui ont eu lieu entre 2006 et la fin mars 2008, on peut mentionner :

- Avril 2006 – 4^{ème} journées annuelles de l'ACA au Caire consacrée au renforcement de l'implantation de l'A.C.A. en Afrique et l'analyse de la situation cotonnière.
- Novembre 2006 – Organisation des journées de la qualité du coton africain
- Décembre 2006 – APROCA – 1^{ère} rencontre des plates formes après une année de vie.

³⁵ Kenya, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Zambie.

³⁶ Souvent proche ou inférieur, en moyenne, à 500 kg de coton graine par ha.

³⁷ Avec le Bénin et la Zambie.

- Mars 2007 – 5^{ème} journées annuelles de l’ACA à Accra (Ghana). Elles avaient pour thème principal « La compétitivité et la durabilité de la production cotonnière en Afrique ».
- Avril 2007 – Première réunion à Bamako du Programme régional de protection intégrée du cotonnier en Afrique (PR-PICA). Des représentants du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d’Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Togo y ont pris part. Il ambitionne de mettre à la disposition des producteurs de coton des innovations technologiques qui allient amélioration de la productivité et préservation de l’environnement. Le mandat du PR-PICA initialement prévu pour trois ans, a connu une prolongation de trois autres années. La coordination du programme a été confiée au Mali pour deux campagnes 2005/2006 et 2006/2007.
- Août 2007 – Organisation d’un atelier régional au Togo (Lomé) ayant pour thème « Problématique de la baisse de rendement du cotonnier en Afrique ».
- Août 2007 – La CNUCED annonce qu’elle va mettre en place un Fonds d’innovation technologique pour les PMA. Ce fonds va aider les producteurs du coton d’Afrique de l’Ouest et du centre à s’engager davantage dans la production textile.
- Septembre 2007 – Séminaire organisé par le « Tanzania Cotton Board » en Tanzanie (Arusha) axé sur la réforme des filières coton africain, les aspects liés à la qualité, la gestion des risques et le développement de production de niche (coton bio-équitable, ...).
- Novembre 2007 – Tenue d’un atelier sous-régional sur le coton Bio au Mali. Une centaine de participants venus du Bénin, Burkina Faso et du Mali ont débattu sur l’évolution et les différents défis à relever dans le domaine de la culture du coton bio dans la sous-région.
- Novembre 2007 – Signature à Ouagadougou de la Convention de Coopération entre les pays du C4 et la Commission de l’UEMOA relative à la mise en œuvre du projet d’appui du Fonds africain de développement dans la filière coton-textile de ces pays (voir aussi § 2.2).
- Janvier-Février 2008. Atelier de mise en correspondance des types de vente nationaux avec les standards Afrique de coton fibre
- Mars 2008 - 6^{ème} journées annuelles de l’ACA en Zambie (Lusaka). Elles ont eu pour thème principal « L’état et les perspectives de la privatisation/libéralisation des filières cotonnières en Afrique ».

4.6. Evénements nationaux

Les faits majeurs³⁸ survenus dans les filières cotonnières nationales sont repris en annexe 2.

Ils permettent de prendre la mesure de l’ampleur de la crise financière survenue dans une majorité des filières cotonnières, surtout celles de la zone Franc CFA.

Ils permettent également de mieux apprécier les appuis apportés à diverses filières cotonnières, en particulier par la CE et l’UE. Ces appuis ne visent pas seulement à résoudre les crises financières constatées en évitant des crises économiques majeures. Ils ont aussi pour but de définir, pour les filières coton, des stratégies de sortie de crise et des stratégies de développement à moyen et long termes afin d’atteindre et maintenir un haut niveau de compétitivité.

Par ailleurs, on peut constater la poursuite des réformes liées à la privatisation/libéralisation dans certains pays, ou encore des initiatives prises pour améliorer la compétitivité et l’impact économique des filières (ex. innovation, transformation,...).

Au cours de l’année 2007, un fait important à souligner, concernant plusieurs pays qui comptent parmi les plus importants producteurs d’huile de coton d’Afrique de l’Ouest, est celui de la raréfaction de la graine de coton. Ce problème semble être en partie à l’origine d’un renchérissement important de l’huile de coton et des tourteaux.

³⁸ On ne revient pas ici sur l’évolution de la production bio équitable et sur le coton Made in Africa déjà évoqués au § 4.2.5.

5. Bilan des activités du Comité d'Orientation et de Suivi du partenariat UE-Afrique sur le coton (COS-coton)

Pendant près de quatre ans, depuis sa création, le COS-coton a fonctionné sans financement conséquent. En dépit de ce problème, et grâce aux contributions bénévoles de ses membres, le COS a quand même pu mener certaines activités, notamment la création et l'alimentation d'un site internet d'information et de débats (<http://www.coton-acp.org>)

Cependant, le COS-coton n'ayant pas eu les moyens de ses ambitions, jusqu'en août 2007, son action a fortement manqué d'efficacité et il s'est déconnecté des acteurs du terrain qui, au sein des filières cotonnières africaines, ont connu des évolutions importantes dans un contexte difficile. Ce manque d'efficacité du COS-coton n'a pas empêché que toute une série d'actions et appuis financiers importants et pertinents par rapport au Plan d'action du Partenariat, aient été programmés et mis en œuvre par les institutions/organismes d'appui impliqués dans le Partenariat (CE, Etats membres,...). Néanmoins, le fait, pour le COS-coton, de n'avoir pas pu efficacement remplir son rôle de mise en cohérence, de confrontation entre l'offre et la demande d'appuis au coton, d'orientation et de suivi, a rendu difficile une appropriation et une perception concrète, par les parties prenantes à la base, de la dimension « développement » du Partenariat UE-Afrique que concrétise son Plan d'action.

Maintenant que plusieurs financements sont effectifs depuis août et septembre 2007³⁹, il s'agit pour le COS-coton de tirer parti de cette opportunité pour se réappropriier son rôle et le remplir efficacement. Il ne s'agit pas pour autant de confondre vitesse et précipitation, mais de redémarrer sur des bases solides avec l'entière collaboration de tous ses membres et des principaux acteurs privés et institutionnels qui sont au cœur des problématiques cotonnières. Cette collaboration sera un élément indispensable, pour mettre en œuvre le Plan d'actions prioritaires que le COS-coton s'est défini et pour permettre à l'assistance technique au COS-coton d'apporter un appui utile.

Depuis la mise en place de l'appui au fonctionnement du COS-coton, en août 2007 on peut constater une redynamisation du COS à travers la réalisation de diverses activités : (i) une définition des Actions prioritaires du COS-coton jusqu'en juin 2008, (ii) une contribution et appuis au volet coton du programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles et, en particulier, (iii) une participation à des manifestations sur le coton (Tanzanie, septembre 2007 ; Congrès de l'ACA en Zambie, mars 2008, Cotton club à Paris, avril 2008) (iv) la relance du site internet du COS (<http://www.coton-acp.org>), dont la remise à jour est effective et se poursuit depuis janvier 2008 ; (v) La préparation d'un séminaire sur le coton génétiquement modifié, prévu au Burkina Faso en septembre 2008.

Les actions prioritaires du COS-coton ne consistent pas à mener de nouvelles études mais à exploiter celles qui existent déjà, notamment les réponses proposées aux problèmes des filières. De même, il ne s'agira pas d'étudier de nouveaux projets en dehors du plan de travail du COS qui ne soient pas des demandes expresses des acteurs des filières.

Elles ont pour **objectif global** de rendre davantage effectifs les appuis du COS-coton aux filières dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action⁴⁰ du Partenariat UE-Afrique sur le coton.

L'**objectif spécifique** consiste à assurer : (i) la communication en direction des acteurs ; (ii) leur participation à la mise en œuvre du plan d'action du Partenariat UE-Afrique ; (iii) une synthèse et une diffusion des réponses qu'ils contribueront à définir face aux urgences et défis des filières, principalement, mais non exclusivement, dans le cadre du programme tous ACP relatif aux produits de

³⁹ Financement du projet d'appui au fonctionnement du COS-coton, incluant une assistance technique (jusqu'en juillet 2008) et financement du fonctionnement du COS dans le cadre du programme tous ACP sur les produits de base agricoles (jusque fin 2010).

⁴⁰ Pour rappel, les sept lignes (thématiques) sont : 1/ Le commerce international ; 2/ Les stratégies nationales et régionales dans le domaine du coton ; 3/ Les politiques et institutions, nationales et régionales relatives au coton ; 4/ les innovations techniques, l'environnement et la reconnaissance de la qualité ; 5/ La gestion du risque prix et les aspects financiers ; 6/ Les activités relatives à l'intégration de la filière ; 7/ Coordination du soutien au secteur coton des bailleurs de fonds ?

base agricoles. Cet objectif sera réalisé dans la perspective de la tenue du premier comité élargi du COS.

Quelques recommandations ont été formulées à la suite du bilan des activités du COS-coton :

- Renforcer l'implication des producteurs de coton, à la fois à l'intérieur du comité d'experts du COS-coton et les impliquer au niveau du comité élargi du COS-coton et du Comité de pilotage du Programme tous ACP.
- Renforcer la représentation du secteur privé⁴¹ au sein du COS-coton (industriels de la transformation primaire et secondaire).
- Le COS-coton, doit poursuivre son travail en amont de la tenue des ateliers régionaux prévus par le Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles. Ce travail associera le plus possible des acteurs du terrain nationaux et régionaux: associations de producteurs, interprofessions.
- Le COS-coton gagnerait à être davantage associé et consulté aux différents stades des appuis apportés au secteur coton (identification, formulation, mise en œuvre, évaluations,...).
- Les délégations de la CE qui interviennent dans la mise en œuvre des appuis au secteur coton devraient être régulièrement consultées et pleinement associées au COS-coton.
- Des concertations et échanges avec la Cellule de coordination du Programme tous ACP et les cinq organisations internationales chargées de sa mise en œuvre seront aussi fréquents que nécessaires pour éviter un saucissonnage du volet coton du Programme.
- Un comité élargi du COS-coton devrait se tenir dans le courant du 4^{ème} trimestre 2008.
- En fonction des activités futures⁴² qui seront définies, des financements complémentaires pourraient être recherchés⁴³, y compris, si nécessaire, pour prolonger les activités du COS-coton (après fin 2010). Les leçons de la longue recherche, pendant près de 4 ans, d'un financement pour le COS-coton doivent être tirées pour éviter de telles situations ne se reproduisent à l'avenir.

⁴¹ Rôle joué depuis une assez longue période par le représentant des producteurs.

⁴² A partir de juillet 2008

⁴³ Ainsi, le plan d'action du Partenariat sur le coton ne prévoit pas de ressources pour les revues que le Comité de concertation devra tenir.

Annexe 1

Annexe: Aperçu général des principaux domaines du Plan d'action UE- Afrique sur le coton

1. *Commerce international.* La poursuite des négociations dans le cadre du PDD dans l'intention de trouver une solution efficace pour le coton qui donne satisfaction à toutes les parties. L'accès aux programmes d'assistance technique liés au commerce existants. L'accroissement du renforcement des capacités pour défendre et négocier la position commerciale du coton à l'OMC.
2. *Stratégies nationales et régionales.* Il est nécessaire que les parties prenantes du coton dans les pays africains adoptent une perspective plus stratégique vis-à-vis du secteur du coton dans leur pays. Cette perspective stratégique devrait s'appuyer sur des initiatives existantes, s'aligner avec les réalités internationales et s'enchâsser dans les plans de développement nationaux. La connaissance, les aptitudes et les ressources de différentes parties prenantes devraient se combiner pour atteindre un objectif commun.
3. *Politiques & institutions.* Une division claire des responsabilités entre les associations commerciales et le gouvernement est essentielle. Il a été convenu que le gouvernement devrait créer un environnement qui favorise les investissements, renforce les associations de producteurs et encourage la participation des producteurs dans l'industrie de transformation.
4. *Innovations technologiques.* Il est nécessaire d'investir dans l'amélioration de la capacité productive du sol en combinaison avec une gestion efficace des intrants. Il est nécessaire de réduire sensiblement l'utilisation de pesticides dans la culture du coton afin d'éviter un impact négatif sur l'environnement et sur la santé de la population rurale. Il a également été convenu d'essayer de parvenir à une prise de décision informée concernant l'expansion des variétés génétiquement traitées dans les économies africaines des petits agriculteurs.
5. *Gestion des risques et finances.* Les commerçants et égreneurs de coton vulnérables peuvent réduire leur exposition aux chocs de prix externes en utilisant des instruments modernes de gestion des risques en combinaison avec des politiques réalistes de fixation des prix qui sont basées sur les réalités du marché international du coton. Le secteur financier international est prêt à améliorer l'accès des pays africains à ces instruments. Les pays producteurs de coton pourraient profiter du renforcement des capacités assuré en cette matière par la Banque mondiale. En outre, l'efficacité et la transparence des systèmes d'auto-assurance au niveau des entreprises et du secteur seront renforcées.
6. *Intégration dans la chaîne.* Prospection des possibilités d'intégration dans la chaîne. Le classement par instruments du coton sera renforcé en Afrique en vue de mieux servir la demande et d'accroître la capacité de négociation. Les possibilités réalistes qui s'offrent dans le textile et l'industrie de l'habillement doivent être explorées, en particulier selon une perspective régionale. Un travail plus concerté sur les chaînes de production de coton organique/de bonne qualité au niveau international et du pays même est également souligné.
7. *Coordination.* La coordination est identifiée à trois niveaux: national, régional et international. Au niveau du pays, il est important de renforcer les associations commerciales, les consultations entre secteurs public et privé et la coordination des donateurs locaux. La coopération au niveau régional est prévue sur certaines questions telles que l'intégration régionale et les APE (Accords de Partenariat économique), l'innovation technologique, la transformation et la coordination des producteurs. La coordination internationale est nécessaire au niveau des pays africains (Genève, Bruxelles), des donateurs de coton, des organisations internationales et au niveau mondial avec le CCIC.

Annexe 2 - Evènements dans les principales filières cotonnières nationales

Bénin

- **Avril 2006** – L’Etat débloque 15 milliards de FCFA au titre des impayés dus aux producteurs de coton au cours des trois dernières campagnes (2003/04 à 2005/06). Adoption par le gouvernement des décrets portant définition du cadre institutionnel de représentation des acteurs de la filière coton dans l’interprofession de la filière coton.
- Ensuite, successivement, sont mis en place le Conseil communal des producteurs de coton (Ccpc), le Conseil départemental des producteurs de coton (Cdpc), le Conseil national des producteurs de coton (Cnpc), le Conseil national des importateurs et distributeurs d’intrants (Cnidic) et le Conseil national des égreneurs de coton du Bénin (Cnec).
- **Avril 2007** – L’Etat met fin à l’Accord-cadre entre l’Etat et l’Interprofession de la filière coton signé en 2005. La mise en place d’un cadre de gestion transitoire de la filière est envisagée, en attendant l’aboutissement d’une évaluation plus approfondie de cette filière..
- **Juillet 2007** – L’Etat fixe à au plus tard le 30 septembre 2007, la cession de l’outil industriel de la SONAPRA, dont l’actionnariat sera ouvert aux producteurs du coton, au personnel de l’entreprise, aux nationaux et étrangers et à l’Etat.
- **août 2007** – Le Président de la république affirme son ambition de diversifier l’agriculture béninoise, sans confondre vitesse et précipitation afin de ne pas aboutir, comme par le passé, à un constat d’échec.
- **Octobre 2007** - Cession de l’outil industriel (10 usines d’égrenage) de la SONAPRA. Une nouvelle société mixte d’égrenage de coton s’est créée : la SODECO (Société pour le Développement du Coton). Elle sera en charge des 10 usines d’égrenage et est dotée d’un capital de 35 milliards de FCFA.⁴⁴. L’offre est attribuée à la Société Commune de Participation (SCP) FA. La SONAPRA continuera ses activités de diversification et de promotion de nouvelles filières
- **Novembre 2007**, le conseil des ministres annule le processus de privatisation de la SONAPRA après avoir constaté des irrégularités. Il renouvelle sa détermination à poursuivre les réformes structurelles capables d’induire une croissance forte et de qualité en vue d’éradiquer la pauvreté.
- **Janvier 2008** - La campagne 2007/08 semble marquer une rupture avec le passé : elle a commencé à bonne date et la procédure d’attribution des intrants et insecticides semble se dérouler avec la satisfaction d’une majorité des acteurs.
- **Avril 2008** – La production de coton graine, au cours de la campagne 2007-08, a connu un accroissement de 12% par rapport à la campagne précédente et avoisine les 268 mille tonnes. Ce résultat obtenu, en dépit d’aléas climatiques défavorables, est notamment attribué aux mesures d’incitation prises par le gouvernement en faveur des producteurs (réduction du prix des intrants, fixation du prix plancher de cession du coton graine à 180 FCFA dont 10 FCFA pour la fonction critique).

Burkina Faso

- **Janvier 2006** - Création de l’Association Professionnelle des Sociétés cotonnières du Burkina Faso (APROCOB).
- **Février 2006** - Création de l’Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina Faso (AICB).
- **Avril 2006** - Adoption et mise en application, à partir de la campagne 2006/07, d’un nouveau mécanisme de fixation du prix d’achat du coton graine.
- **Novembre 2006** - Signature de l’Accord interprofessionnel amendé et création d’un Secrétariat Permanent du Suivi de la filière coton libéralisée (instance de régulation et de veille pour le suivi du Protocole d’accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton).
- **Novembre 2006** - Introduit en 2003 et ayant déjà fait l’objet d’une série d’essais, la décision de diffuser le coton GM est prise par le gouvernement.

⁴⁴ Répartis ainsi : secteur privé ; 45%, Etat ; 35%, Collectivités locales : 5%, Producteurs ; 5%, Personnel SONAPRA : 3% et Public : 7%.

- **Décembre 2006** – La SOFITEX obtient un financement du pool bancaire international, d'un montant d'environ 23 millions d'euros (15 milliards de FCFA) qui serviront à l'achat d'intrants pour la prochaine campagne coton.
- Grave crise financière de la filière coton dont l'ampleur a été évaluée en 2007. Au cours des campagnes 2004/05 et 2005/06 et, dans une moindre mesure, 2006/07, les pertes accumulées ont été très importantes. Les 3 sociétés cotonnières sont dans la nécessité de recapitaliser. Les besoins minima de recapitalisation sont de : 34 milliards FCFA (52 millions €) pour la SOFITEX⁴⁵, 1,4 milliards FCFA (2,1 millions €) pour FASOCOTON et 69 milliards de FCFA (10,5 millions €) pour SOCOMA.
- **Février 2007** - L'AProCA dévoile le projet de création prochaine d'une Université du coton en Afrique de l'Ouest qui sera basée à Bobo Dioulasso. Cette université devrait ouvrir en 2008/2009. Elle s'investira dans la formation diplômante et le master en agronomie, spécialité coton. Seuls les étudiants titulaires d'un Baccalauréat +3 des pays membres de l'AProCA peuvent s'y inscrire.
- **Mars 2007** - Révision du mode de détermination du prix du coton graine et des mécanismes de mise en place d'un fonds de lissage.
- Le prix du coton annoncé au producteur de 145 FCFA/kg de coton graine de 1^{er} choix pour la campagne 2007-08 est particulièrement bas. Ce prix était de 165 FCFA/kg en 2006/07 et 2005/06. Par contre, il était de 210 FCFA/kg en 2004/05, en incluant une ristourne de 35 FCFA.
- Le prix des intrants, en l'absence de subvention, serait en nette hausse (+25%) pour l'engrais, (+35%) pour l'Urée, (+8%) pour l'insecticide. Cela entraînerait une augmentation du coût de production à l'hectare de 21%.
- **Mai 2007** – La production du coton transgénique est repoussée à 2009. Cette décision a été prise après avoir pris la mesure des délais nécessaires pour produire une quantité suffisante de semences transgéniques de bonne qualité.
- **Juin 2007** – L'Etat et les trois sociétés cotonnières accordent à l'UNPCB une subvention de 6,4 milliards de FCFA. Elle permettra de réduire de plus de 1200 FCFA, le coût du sac d'intrants
- **Juillet 2007** – Le Premier Ministre reçoit les représentants de trois firmes, américaine, indienne et sri lankaise. Ces représentants sont venus au Burkina Faso pour signer une convention d'achat du coton biologique burkinabé avec l'UNPCB.
- Financement par la Commission européenne d'une étude sur la filière coton en 2 parties :
 - Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques. Le rapport final est disponible (Août 2007).
 - Stratégies de développement durable de la filière coton au Burkina Faso. Le rapport amendé est disponible (Août 2007).
- **Septembre 2007** – Poursuite de l'expérimentation du coton OGM. Le Gouvernement burkinabé a décidé, début septembre, de poursuivre les expérimentations du coton transgénique (coton Bt), dans lesquelles il s'était engagé depuis 2003, en partenariat avec des firmes spécialisées, Monsanto et Syngenta.
- **Octobre 2007** – Depuis plusieurs mois, le prix du litre d'huile de consommation, qu'elle soit de SN-CITEC ou d'ailleurs, connaît une augmentation spectaculaire sur le marché. Le mécontentement monte chez les consommateurs. Des spéculations à l'exportation de la graine de coton sont également évoquées.
- **Octobre 2007** – Le Brésil et le Burkina Faso renforcent leur coopération. Les deux gouvernements ont également signé des protocoles de coopération dans les domaines de l'agriculture, notamment au profit du développement de la culture du coton.
- **Octobre 2007** – Tenue à Ouagadougou, le 29 octobre, d'un atelier organisé par l'ICAC et l'USAID intitulé « Echanges d'informations sur les avantages et risques potentiels liés à l'utilisation du coton transgénique résistant aux insectes pour les petits producteurs de coton des pays ouest africains »
- **Novembre 2007** :
 - La CE et le gouvernement burkinabé signent une convention de financement du Programme d'Appui Financier à la Filière Coton (PAFFIF), d'un montant de 10 millions € (6,5 milliards de FCFA). Elle doit permettre d'assurer la prise en charge, sous forme de don, de la participation de

⁴⁵ Où l'Etat détient 35% des parts, la part de Dagriss s'élevant à 34% et celle des producteurs à 35%.

l'Union nationale des producteurs de coton burkinabé (UNPCB) à l'augmentation de capital des sociétés cotonnières.

- Les actionnaires de la SOFITEX procèdent à une recapitalisation de la société, le capital passant de 4,4 milliards de FCFA à 34,4 milliards. La recapitalisation des deux autres sociétés cotonnières (SOCOMA et FASOCOTON) devrait être décidée courant janvier 2008.

- L'AFD octroie un prêt de 15 millions d'euros au Burkina Faso pour abonder un fonds de lissage du prix du coton.

- Au terme d'une convention cadre signée entre le ministère de l'Agriculture et la société française AgroEd, l'implantation d'une usine de production de biocarburant au Burkina Faso est envisagée.

- **Décembre 2007 :**

- La SOFITEX obtient un financement du pool bancaire international, d'un montant d'environ 65 millions d'euros (42 milliards de FCFA) – Convention « Sofitex 17 » en vue de financer la campagne 2007/08 d'égrenage du coton et le coût des intrants agricoles.

Suite au déficit important enregistré par la SOFITEX, les principaux actionnaires de la société ont souscrit, en novembre 2006, à une augmentation de capital devant l'impossibilité de Dagrif (en privatisation) et des producteurs de financer cette recapitalisation, l'Etat s'était alors engagé dans une opération de portage limitée dans le temps. A l'issue de cette opération, l'Etat burkinabé et le FBDES détenaient 64,6% du capital de la SOFITEX faisant alors de la puissance publique l'actionnaire majoritaire.

- Octroi d'un financement de 15 millions d'euros (prêt très concessionnel) par l'AFD au titre du fonds de lissage.

- **Avril 2008 :**

- Pour relancer la production, la Sofitex prévoit d'acheter le kilogramme de coton au paysan à 165 FCFA contre 145 FCFA actuellement, en annonçant également un versement de 15 FCFA de « ristourne » au producteur si la saison agricole se déroule bien.

- Université du coton de Bobo Dioulasso : les premières rencontres de formation se tiendront au cours de l'année 2008. L'appui de l'ACA et de groupes partenaires est sollicité par l'AProCA.

Burundi

- **Octobre 2006** – Trois ans après la mesure qui interdit l'importation de pagens en coton, le Complexe textile de Bujumbura (Cotebu) qui devait en être le bénéficiaire n'en a pas tellement profité. Du coup, le gouvernement burundais a suspendu la loi protégeant les tissus 100% coton de la Cotebu, en difficulté depuis plusieurs mois.

- **Février 2007** – La production nationale de coton n'a pas progressé depuis 1993. Alors que le pays avait atteint une production optimale de plus de 10 000 tonnes à cette époque, la Compagnie burundaise de gérance de coton (Cogerco) n'a eu qu'une production de 2 000 tonnes de coton fibre en 2006. Cette dégringolade est en partie liée à la démotivation des paysans qui estiment que le coton n'est pas assez rémunérateur. Ils demandent ainsi à l'Etat de doubler au moins son prix.

- **Juillet 2007** – Fermé depuis près d'une année pour cause de faillite, le Cotebu va être cédé aux investisseurs privés. Pour les alimenter, l'Etat va éponger les dettes de Cotebu envers les banques commerciales et renouvellera l'outil de production devenu trop vétuste.

- **Septembre 2007** – Les travailleurs de la COGERCO se mettent en grève indéterminée. L'entreprise est en attente d'une ligne de crédit qu'elle devrait en principe obtenir.

Cameroun

- **Décembre 2006** – Le gouvernement et la société de droit privé CACOCOM signent une convention qui fixe les modalités de leur partenariat. L'accord stipule que la société CACOCOM va réaliser un important investissement, en vue d'implanter au Cameroun un vaste projet intégré portant sur la transformation locale de la fibre de coton. Elle projette une transformation annuelle de 30 000 tonnes de coton fibre, soit 30% de la production locale en fibre. Ce projet se veut être une concrétisation des engagements pris par l'Etat, avec entre autres objectifs de porter à 15% la transformation du coton fibre camerounais à l'horizon 2010 et à 30% d'ici 2015. Actuellement, la transformation de la production locale de la fibre est de seulement 4% par an au Cameroun.
- **Janvier 2008** – Le gouvernement camerounais lance un appel à manifestation d'intérêt par la réalisation d'un diagnostic technique, financier et opérationnel en vue de la privatisation de la société de développement du coton (SODECOTON⁴⁶).
Ce fait intervient au moment où la SODECOTON a enregistré des pertes de l'ordre de 2,7 milliards FCFA en 2007. En 2005, cette entreprise publique avait déjà perdu près de 12 milliards FCFA, avant de rééquilibrer ses comptes l'année suivante. La privatisation de la SODECOTON fait partie des conditionnalités du FMI et de la BM.
- **Février 2008** – L'évolution de l'économie du Cameroun au cours du 1^{er} trimestre 2008 laisse entrevoir une mauvaise passe pour la filière coton. Les mauvaises conditions climatiques et le coût élevé des intrants sont invoqués. Une 3^{ème} année de baisse consécutive de la production est envisagée.

Côte d'Ivoire

- 2006 - Financement par la CE d'une étude sur la filière coton en 2 parties :
 - Elaboration d'une stratégie sectorielle coton : Perspectives à moyen et long termes « Diagnostic et propositions d'orientation ». Le rapport final est disponible (Octobre 2006).
 - Proposition d'une stratégie sectorielle coton : Perspectives à Moyen et long termes (Novembre 2006)⁴⁷.
- **Janvier 2007** – Depuis plusieurs mois, l'usine de fabrication d'huile de coton, TRITURAF, de Bouaké, n'est plus ravitaillée en graines de coton. Les travailleurs de l'usine se mettent en grève.
- **Février 2007** - Le gouvernement ivoirien va rembourser aux producteurs de coton 10,7 milliards de FCFA (16,3 millions €) d'impayés au titre des récoltes de la campagne 2002/03 livrées à la Compagnie cotonnière ivoirienne (LCCI).
- **Mars 2007** - Le prix du coton annoncé au producteur pour la campagne 2007/08 est de 150 FCFA/kg de coton graine (1^{er} choix) pour la campagne 2007-08. Ce prix a été relevé de 5 FCFA par rapport à la campagne 2006/07 où il était fixé à 145 FCFA.
- **Avril 2007** – La CE affecte 9,4 milliards de FCFA (14,3 millions d'euros), sous forme de remboursement des dettes de l'Etat ivoirien envers les sociétés cotonnières et au paiement des arriérés dus par ces sociétés aux producteurs de coton, pour les campagnes 2003/04 et 2004/05. Une précédente aide de la CE avait permis le remboursement de préfinancements de campagne demandés par l'Etat aux sociétés cotonnières, pour plus de 7 milliards de FCFA (11 millions d'euros), au titre des campagnes 2001/02 et 2002/03. Cette opération s'inscrit dans la perspective plus large d'un appui à la relance du secteur cotonnier auquel la CE et la Côte d'Ivoire ont prévu de consacrer 27,5 milliards de FCFA (42 millions d'euros) au titre du fonds STABEX.
- **Mai 2007** – Cinq cents travailleurs sur les 1000 que compte la COTIVO sont mis en chômage technique. La situation est causée par un problème d'approvisionnement en coton.
- **Mai 2007** – La Banque islamique de développement (BID) octroi un financement de 10 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire pour venir en appui aux intrants. L'agence d'exécution de ce financement est la CIDT.

⁴⁶ Société d'économie mixte détenue à 59% par l'Etat, 30% par Dagrif et 11% par une société privée camerounaise.

⁴⁷ Le rapport a été validé mais il était prévu de faire une communication en Conseil des Ministres sur la stratégie. Au 1^{er} janvier 2008, cette communication n'était pas encore faite, ce qui n'a pas empêché de commencer la mise en œuvre du plan d'actions pour la relance de la filière.

- **Juin 2007** – La liquidation de la société cotonnière LCCI est définitivement prononcée
- **Août 2007** – Le cabinet d’audit « Mazars Côte d’Ivoire est mis sous scellés. La justice ivoirienne lui reproche de s’être rendu complice de la banqueroute frauduleuse de la société cotonnière LCCI.
- **Septembre 2007** – Les autorités du port d’Abidjan ont affiché, le 5 septembre, leur volonté de relancer la coopération portuaire avec le Burkina Faso, en particulier au niveau du coton.
- **Octobre 2007** - Grâce à l’aide de la Commission européenne, versement d’une première tranche de 9,4 milliards de FCFA aux cotonculteurs, au titre des arriérés depuis la campagne 2001-2002 qui ont atteints 14 milliards de FCFA
- **Décembre 2007** - Les grands axes d’une relance pour la campagne 2007/08 sont présentés à Korhogo. La mise à disposition d’intrants aux producteurs pour une couverture de plus de 80% des superficies cultivées est décidée. Désormais, les égreneurs auront 30 jours pour payer les premières livraisons aux paysans, alors qu’il n’y avait aucuns délais stricts jusqu’à présent. En 2008/09, la Côte d’Ivoire a pour ambition de retrouver son niveau de production d’avant guerre.
- **Mars 2008** – La filière coton est très malade. Un séminaire est organisé à Abidjan sur le thème : la répartition des rôles entre l’Etat et l’interprofession dans la filière coton et la réduction des risques au centre de la relance de la filière.
- **Premier semestre 2008** - Etude : Diagnostic des prélèvements obligatoires sur la filière coton et révision du mécanisme de fixation du prix du coton graine (financement CE)..

Kenya

- **Février 2007** – Dans le cadre de la campagne gouvernementale lancée en 2006, « Vision du Kenya en 2030 », se concentrant sur les secteurs de l’économie importants pour lutter contre la pauvreté, des producteurs de coton se sont réunis à Nairobi avec des représentants du secteur privé d’ONGs et de l’Etat, pour discuter des défis auxquels doit faire face l’industrie. L’augmentation des coûts de production du coton a été le plus souvent évoquée, compromettant de plus en plus la rentabilité de cette culture pour la production. Le manque d’usines d’égrenage constitue également une difficulté. L’usine textile Kenyane est également moribonde. Avec la libéralisation des années 80, il y a eu une inondation du marché local par des produits textiles importés.

Madagascar

- **Juillet 2007** – La production de coton, déjà très faible pour la campagne 2005/06 avec 4 000 tonnes de coton fibre, ne devrait pas dépasser 3 200 tonnes pour 2006/07. Or, les deux principales structures de transformation : la société malgache de couverture (SOMACOU) et la Cotonnerie d’Antsirabe (Cotona) consomment ensemble environ 5 000 tonnes de fibre de coton par an. Elles sont obligées d’importer de la fibre, ce qui augmente considérablement leurs coûts. Il est rappelé que le textile est un secteur porteur de l’industrie malgache. Près de 120 entreprises se consacrent au textile, la production du secteur représentant près de 29% du PIB industriel en 2005.

Mali

- **Octobre 2006** – Le schéma opérationnel de privatisation de la CMDT est adopté. Cette privatisation se matérialisera par la création de quatre sociétés filiales. La nouvelle CMDT sera un « holding » divisé en 4 filiales : les succursales de Bougouni-Sikasso, Koutiala-San, Fana-Ovhn et Kita. Dans chacune d’entre elles, le capital sera détenu à 61% par l’opérateur de référence, à 20% par les producteurs, 17% par l’Etat et 2% par les travailleurs. Dans ce schéma, la CMDT holding garde les achats, le commercial, le contrôle de gestion et les fonds générés par les filiales serviront à acquitter les créances de l’ex-CMDT.
- **16 février 2007** - La BID accorde un prêt de 27 milliards de FCFA à la CMDT pour le financement d’intrants coton.

- **20 février 2007** - La CMDT et un groupe de banques africaines et européennes signent un prêt de 114,3 millions d'euros (75 milliards de FCFA) destiné à assurer le financement de la campagne cotonnière 2006/07.\$
- Pour la campagne 2007/08 - Le prix d'achat du coton graine au producteur a été fixé à un prix planché minimum de 160 FCFA et maximum de 175 FCFA, révisable à l'achat du coton.
- **Avril 2007** - Inauguration à Bamako de la Société malienne de confection (SMC-SA), d'un montant d'environ 700 millions de FCFA. La première mission que la SMC-SA s'assigne est la valorisation de la matière locale, en particulier le coton.
- **Mai 2007** – Le tourteau de coton, aliment complémentaire important pendant la saison sèche pour le bétail (animaux ruminants) se fait de plus en plus rare et est en proie à une forte spéculation.
- **Mai 2007** – Une nouvelle Fédération nationale des unions des sociétés coopératives des producteurs de coton est créée : la FNA-USCPC.
- **Juillet 2007** – Après l'huilerie Abou Woro de Sikasso, c'est l'huilerie de Huicoma, la plus importante du pays, qui met ses travailleurs en chômage technique. Huicoma disposait d'un contrat d'exclusivité d'achat de la graine de coton de la CMDT. Cependant, la commercialisation de la graine de coton est libre depuis juin 2007. La CMDT a cependant continué à donner la priorité à l'approvisionnement de Huicoma, mais à un prix nettement supérieur à celui des campagnes précédentes.
- **Juillet 2007** – Selon les comptes officiels publiés, la commercialisation du coton par la CMDT s'est soldée par un déficit de 28 milliards de FCFA en 2006 contre 43 milliards en 2005. La baisse des cours mondiaux du coton fibre et la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro/FCFA sont cités comme étant les deux facteurs principaux responsables de cette situation. La situation ne se présente guère mieux pour 2007.
- **août 2007** – L'arrivée tardive des pluies a aggravé la situation cotonnière. La prévision de récolte pour la campagne 2007/08 est ramenée de 477 000 tonnes à 300 000 tonnes de coton graine.
- **A partir du 31 décembre 2007** - Le processus de privatisation de la CMDT entre dans sa dernière phase, avec la création effective des 4 filiales. Il devrait prendre fin en août 2008. Notons que la privatisation de la CMDT suscite toujours de vives inquiétudes parmi divers acteurs de la filière.
 - Il est attendu de la campagne 2007/08 une production de 247 500 tonnes de coton graine Ce niveau est très faible, inférieur de plus de 50% à celui des productions record atteintes il y a à peine 4 ans et retombe à un niveau atteint au cours des années 80.
 - La Banque internationale pour le Mali (BIM-SA) et l'Union nationale des sociétés coopératives des producteurs de coton (UN-SCPC), signent les documents relatifs à la gestion du Fonds de soutien des prix du coton graine. Le Fonds, d'un montant total de 5,2 milliards de FCFA, sera versé dans un compte à la BIM-SA qui va le majorer d'un taux d'intérêt de 6,12% et sera alimenté par les producteurs de coton et un apport de la CE.
- **Janvier 2008** –
 - La section syndicale de la filière coton exprime encore ses plus vives inquiétudes quant à la privatisation de la CMDT. Des risques de licenciements importants sont notamment soulignés.
 - Seules 16 unités maliennes de production d'huile de coton sont conformes aux normes sur près de cent huileries recensées. La consommation de certaines huiles locales menace la santé de la population. De nombreuses huileries sont fermées sur décision de l'Etat.
 - Le corridor Bamako-Abidjan semble se rouvrir au transport du coton.
- **Février 2008**
 - La recherche de la meilleure formule possible à une privatisation de la CMDT devenue inéluctable se poursuit. De nombreux cotonculteurs maintiennent leur vive opposition à la privatisation de la CMDT.
 - La CMDT obtient le financement de son crédit de campagne avec le pool bancaire mixte dirigé par la BDM et la SG. La convention de crédit porte cette année sur un montant de 50 milliards FCFA.
- **Avril 2008** –
 - La CMDT n'a toujours pas pu de solution pour l'approvisionnement en intrants pour la campagne 2008-09. La situation est fort inquiétante car la campagne risque d'être fortement compromise.

- Le problème commun aux huileries est le manque de matière première : aucune n'a reçu la quantité voulue de graines de coton.
 - Le programme d'appui à la réforme de la filière coton (PARFC) bénéficie d'un décaissement de 3,3 milliards FCFA.
- **Etudes en cours 2008** (financement CE) –
- Office de classement du coton
 - Etude de faisabilité d'une société de bourse du coton
 - Etude sur la mise en place d'une interprofession coton

Mozambique

- **Avril 2007** – La production de coton au Mozambique a atteint 122 282 tonnes durant la campagne 2005/06, un record enregistré depuis 33 ans. Cette performance s'explique par l'accroissement du nombre des familles engagées dans la production et l'amélioration de la productivité. La production devrait être légèrement inférieure pour 2006/07, étant donné le climat défavorable et les difficultés dans la commercialisation du coton produit pendant la campagne précédente.

Nigeria

- **Janvier 2007** – L'Etat du Nigéria veut relancer son industrie textile. Il vient d'inaugurer le Comité permanent présidentiel sur le coton et le textile (CPPCT). Ce comité sera notamment chargé d'étudier les tendances et l'évolution dans les différents segments du secteur. Le secteur du coton a subi un déclin considérable au cours des dernières années, en termes de production de coton et de textile. De nombreuses usines textiles ont fermé ou souffrent d'une sous utilisation des capacités, ce qui entraîne des pertes en emploi et revenus.
- **Décembre 2007** – Le gouvernement nigérian a mis en place un fonds de 50 milliards de nairas (\$ 423,4 millions) pour la relance du secteur textile local moribond. Ce fonds, administré par un consortium de banques locales, accordera des prêts aux opérateurs à un taux à un chiffre pour leur permettre d'investir et de concurrencer les entreprises étrangères. Le déversement sur le marché local de textiles étrangers bon marché, un environnement économique difficile et un manque de fonds pour le développement du secteur ont poussé l'industrie textile à la faillite. Alors que ses effectifs s'élevaient à 253 000 travailleurs en 1992, ce secteur n'emploie plus actuellement que 60 000 personnes. La seule industrie textile, United Textiles Mills Plc, qui vivait dans le Nord du Nigeria, a récemment été fermée.

République Centrafricaine

- **Juillet 2007** – L'ex-Société centrafricaine de développement des textiles (Socadetex) va être relancée. Liquidée en 2006 à la suite de graves difficultés financières, cette société cotonnière était détenue à 85% par des partenaires privés. Leurs actions vont être rachetées par l'Etat. Une nouvelle société cotonnière va être créée, baptisée Société des fibres centrafricaines (Sofica). L'objectif de l'Etat est de relancer la production moribonde du coton en Centrafrique. Cette fois-ci, l'Etat sera actionnaire à 96%. Un appui sera demandé à l'AFD, la BM et la CE. Le gouvernement souhaite faire passer la production de 12 500 tonnes, lors de la campagne 2007/08, à 20 000 puis 30 000 tonnes, lors des deux campagnes à venir.

Sénégal

- **Octobre 2007** – Malgré une campagne agricole difficile, la mise en place tardive des engrais, une production record de plus de 52000 tonnes de coton graine est réalisée pour la campagne 2006/07. Cela s'explique en partie par le prolongement des pluies jusqu'au moins d'octobre qui a beaucoup contribué à sauver des semis tardifs.
- Par rapport à cette récolte, 63 tonnes de coton graine sont certifiées bio et équitable. Cela donne un rendement de 333 kg/ha.

Tanzanie

- **Octobre 2006** – La production de coton durant la saison 2005/06 en Tanzanie a chuté de 66% par rapport à la saison précédente, en raison notamment du manque de précipitations. Les usines textiles sont obligées d'importer la matière première.
- **Septembre 2007** – Organisation à Arusha d'un séminaire sur les filières coton africaines (voir § 5.2.8).
- **Avril 2008** – Organisation d'un séminaire sur le projet « Normalisation commerciale de l'outil de vérification du coton ». Le projet a construit 2 centres techniques régionaux. L'un est Burina Faso et l'autre en Tanzanie.

Togo

- **Août 2006** – Le comité national de suivi pour la mise en œuvre de l'agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA a été mis sur pied le 25 août. Ce comité est chargé de proposer une stratégie nationale pour le développement de la filière coton, d'apprécier la cohérence des activités au sein de l'espace UEMOA et d'assurer la concertation entre les différents membres de la filière. Il doit également œuvrer pour la transformation d'au moins 25% de la production nationale d'ici à 2010. Dans ce sens, un plan d'action allant de la création d'un fonds de promotion de la production à la mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile a été élaboré.
- **Octobre 2007**
 - La nouvelle industrie des oléagineux du Togo (NIOTO) adopte une stratégie différente d'une politique commerciale essentiellement basée sur le prix. Elle opte pour la mise en œuvre d'une véritable politique de qualité répondant à la certification ISO 9001 :2000.
 - La Fédération nationale des groupements des producteurs de coton du Togo (FNGPC) sont entrés en possession de leurs arriérés de salaires que la Société togolaise de coton (SOCOTO) leur devait. Cette dette, qui s'élevait à 21,5 milliards de FCFA, avait été contractée au cours des campagnes 2003/04 et 2004/05.
 - Privée d'aide par les partenaires au développement depuis 1993, l'économie du Togo peine à se redresser, victime des mauvaises performances de ses exportations. Pour le coton, la production a dégringolé ces dernières années, passant de 187 700 tonnes en 1998 à 42 000 tonnes en 2006. Les impayés de la SOCOTO auraient contraint plus de 40% des producteurs à abandonner la culture du coton.
- **Janvier 2008** – Des réformes sont en cours pour qu'à la place de la SOTOCO soit créée la Société nouvelle de coton (SNC). L'analyse de différentes options faites dans une étude sur la stratégie de réforme de la filière cotonnière au Togo plaide en faveur du maintien du principe d'une société cotonnière unique et verticalement intégrée qui devrait avoir pour actionnaire majoritaire un opérateur spécialisé de niveau international.
- **Avril 2008** - La filière coton a du mal à se remettre de la crise qui l'affecte depuis plusieurs années. Après être tombée à 39 000 tonnes en 2006/07, la production devrait remonter à 55 000 t en 2007/08. Les prévisions tablaient, il y a encore quelques mois, sur une récolte de 65 000 t. Mais une mauvaise pluviométrie a fait chuter les chiffres.

Zambie

- **Juin 2007** – La Zambie va promulguer une loi sur le coton pour la saison agricole 2007/08 en vue de stopper l'achat illégal de coton par ceux qui ne financent pas les producteurs. Le ministre de l'Agriculture a lancé la campagne « Sauver l'industrie du coton de la Zambie ». Le coton est une culture très importante pour le pays, car plus de 300 000 petits agriculteurs dépendent de ce marché. On avait prévu qu'environ 55 000 tonnes de coton seraient produites cette année, soit seulement un tiers de ce qui avait été produit il y a deux ans.

- **Octobre 2007** – La production de coton zambien a baissé sur la période 2006/07, à cause des prêts insuffisants reçus par les producteurs. La BM devrait financer la Cotton Development Trust (CDT) de Mazabuka, province du Sud de Zambie, à hauteur de 1,5 millions de dollars. Le directeur du CDT a indiqué que la BM financerait la construction d'une usine de traitement de graine, d'installations d'irrigation et l'acquisition d'équipements agricoles.
- **Mars 2008** – Congrès annuel de l'ACA à Lusaka.

Zimbabwe

- **Juillet 2007** – Le Zimbabwe a l'intention d'augmenter fortement sa production de coton, de 270 000 tonnes cette année à un million de tonnes en 2010, par l'augmentation des investissements et l'augmentation de la superficie cultivée. L'objectif est d'augmenter la surface des champs de coton de 40% chaque année, selon l'Association nationale des égreneurs, des marchands et des acheteurs (NACGMB). Un projet ambitieux qui va devoir se confronter aux difficultés économiques du pays, et en particulier à l'inflation galopante.
- **Janvier 2008** – En raison de conditions climatiques très propices, le Zimbabwe s'attend à récolter plus de 350 000 tonnes de coton cette année (2007/08), soit une augmentation de 40% par rapport à la récolte de l'année dernière qui s'élevait à 270 000 tonnes.
- **Février 2008** - Le Gouvernement et les acteurs du secteur coton sont parvenus à s'accorder sur une nouvelle législation cotonnière. La nouvelle législation fait suite aux récriminations contre les "ventes de défausse" qui sapent la confiance mutuelle entre les acteurs. Les producteurs devront s'engager par contrat et respecter leur engagement lors de la vente de leur coton. L'adoption du coton transgénique est aussi annoncée pour 2010.